



Le Bulletin



DE LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

TE VEA A TE PIHA OHIPA FAA'APU E TE TAU TAIROTO

Fiche technique :
La pastèque

Dossier :
La CAPL



CHAMBRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE
LAGONAIRE

PIHA NO TE TORO' A
FA'APU E
TE TAUTAI ROTO

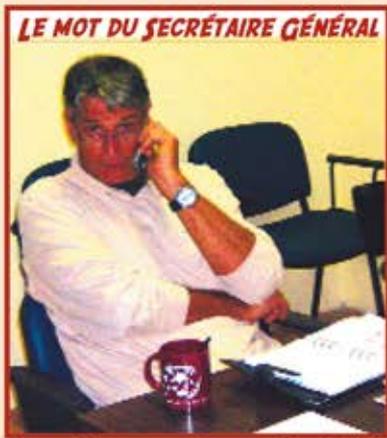
CAPL

*Le Programme
Développement Durable
dans le Pacifique :*
Compostage et irrigation

Pêche lagonaire :
Le Troca

De l'intérêt d'un syndicalisme agricole en Polynésie française...

par Philippe Couraud - Secrétaire général de la CAPL



Au travers du dossier de présentation de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire publié dans ce numéro, nous espérons que nos lecteurs auront désormais une perception plus précise du rôle, des missions, et du potentiel non encore exploité dont disposent les professionnels pour participer et peser davantage dans les grandes orientations et la conduite des politiques publiques mises en œuvre dans le secteur de l'agriculture et de la pêche lagonaire.

L'outil que représente une chambre consulaire est en effet indispensable, et la première mission des représentants élus par les professionnels, est d'en faire un outil efficace, répondant aux besoins de la profession tel que cela est prévu dans les missions statutaires de l'établissement.

Pour autant, tel que cela existe dans beaucoup d'économies agricoles performantes, il est également utile que les producteurs puissent se regrouper et s'organiser en syndicat, afin si nécessaire de pouvoir s'exprimer et agir dans un autre cadre que celui d'une Chambre consulaire, qui doit toujours conserver un caractère officiel et public.

En Polynésie française, plusieurs syndicats de producteurs existent et fonctionnent efficacement en agriculture, mais uniquement pour la défense des intérêts de la filière économique autour de laquelle ils sont organisés. C'est le cas notamment chez les éleveurs, les producteurs d'agrumes et quelques autres filières très spécifiques. Ces syndicats sont bien sûr utiles et ils doivent également être développés dans d'autres filières.

Mais il manque aujourd'hui en Polynésie française une (ou plusieurs) véritables fédérations syndicales agricole qui pourrait notamment :

- fédérer les intérêts des professionnels de l'agriculture sur certaines grandes questions lorsque cela est nécessaire,
- porter le débat sur les questions importantes et préoccupantes en matière d'agriculture et de pêche lagonaire, et faire entendre la voix des professionnels avec la force appropriée,
- favoriser la mise en œuvre d'une vraie politique agricole à long terme,
- demander et accompagner les profondes réformes qui apparaissent aujourd'hui nécessaires dans ce secteur.

De nombreux sujets importants ne sont pas aujourd'hui abordés face aux pouvoirs publics, et l'agriculture et la pêche lagonaire sont malheureusement ces derniers temps de moins en moins mentionnées sur la liste des secteurs économiques considérés comme susceptibles d'apporter leur part de solutions aux différents problèmes de la société polynésienne.

Les professionnels de ces secteurs d'activité pensent bien sûr que c'est dommage, persuadés qu'il s'agit déjà d'une importante source de richesse pour le pays, et qu'un fort potentiel de développement existe devant être encore mieux valorisé.

En Polynésie, des responsables professionnels de l'agriculture et de la pêche lagonaire sont désormais conscients des conséquences dommageables liées à l'absence d'une telle structure syndicale. Ils ont notamment perçu que partout dans le monde, dès lors qu'il était parvenu à se fédérer et fonctionner au niveau d'un pays tout entier, le syndicalisme agricole est devenu un outil puissant et utile pour accompagner et soutenir les positions des professionnels dans le débat public.

LE MESSAGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE



La foire agricole 2008 se métamorphose, du 28 août au 7 septembre, en Salon Polynésien de l'Agriculture. Cette nouvelle formule, se veut le carrefour de la tradition, de l'innovation et de l'efficacité vers une politique agricole ambitieuse et résolument moderne.

Au moment où l'on note un retour prégnant des populations à un mode de vie proche de la nature marqué par une prise de conscience écologique et environnementale importante, ce salon aura pour thème « L'agriculture raisonnée ».

Déjà, ce bulletin présente le programme de « Développement d'une Agriculture durable pour le Pacifique » mis en place par le Secrétariat du Pacifique Sud et propose le portrait d'un maraîcher cultivateurs de produits biologiques

A toutes et à tous, bonne lecture.

Fernand Roomataaroa

Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des forêts

éditorial

De nouveau, la Foire agricole va rassembler les agriculteurs polynésiens de tous les archipels ! Cette grande célébration des richesses agricoles et de la pêche de notre fenua se déroulera du 28 août au 7 septembre 2008, pour la 1ère fois sur le site de Vaitupa à Faa'a. La Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire, organisatrice de l'évènement en partenariat avec le Pays sera bien sûr présente et je me réjouis personnellement de participer une nouvelle fois à cette fête des agriculteurs !

En dépit des bouleversements politiques que nous avons connus ces dernières années et qui ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement et le développement des actions menées par les services et les établissements publics, la Chambre, sous l'impulsion de ses membres et de son secrétaire général, s'appuie désormais sur des structures redynamisées, les fonctions de chacun ayant été redéfinies et de nouveaux moyens en matériel et en personnel mis en place ou qui le seront prochainement. Nous envisageons également de réinstaller très bientôt le siège de la Chambre d'agriculture dans des locaux plus fonctionnels et plus pratiques pour l'accueil des agriculteurs.

Vous trouverez justement dans ce nouveau Bulletin un dossier "Spécial Chambre d'Agriculture" qui, je l'espère, vous apportera les réponses aux questions que chacun peut se poser au sujet de notre établissement et de notre action.

Enfin, je ne saurais terminer sans remercier chaleureusement les annonceurs sans lesquels cette publication ne pourrait voir le jour, et qui est, m'a-t-on dit, de plus en plus appréciée par nos lecteurs, agriculteurs, formateurs, scolaires et tous ceux que le monde agricole et de la pêche intéresse, que je salue et que je remercie également pour leur intérêt et leur fidélité !

HENRI TAURAA
Président de la CAPL



Ouverture de la Foire agricole 2007 à Papeete :
(de gauche à droite), le Haut-Commissaire Anne Bocquet, le Secrétaire d'Etat Christian Estrosi, le Président de la CAPL Henri Tauraa et le Président du Pays Gaston Tong Sang



Nécrologie

Nous avons appris avec surprise le décès subit à l'âge de 49 ans de l'ancien Président de la CAPL de 2000 à 2003, **Claude Hauata**. Notre Assemblée générale l'avait désigné comme représentant des agriculteurs au CESC (Conseil Economique, Social et Culturel). La Chambre s'associe au deuil de la famille et des proches.

SOMMAIRE

septembre 2008

DOSSIER : LA CAPL

Missions, projets, les agents de terrain, la Conférence agricole, le Bureau, les élus...



LE TROCA
UN DEMI SIÈCLE DE PRÉSENCE EN POLYNÉSIE

Service de la Pêche
PIHA RAVA'AI



- Le mot du Secrétaire général
- Image de l'agriculture polynésienne en 2006 : les produits vivriers
- Un arbre indigène du Pays : le Tou
- Formation agricole : Le CFPPA
- Dossier : la Chambre d'agriculture
- Fiche technique : le greffage
- Portrait d'un jardinier bio inspiré
- La doc du Service de la Pêche : le Troca
- Les zones de pêche réglementée à Tahiti
- La Communauté du Pacifique Sud et le Développement Durable en Polynésie
- Fiche technique : la pastèque

le bulletin

est le magazine gratuit d'Infos générales et techniques de la

Chambre de l'Agriculture et de la Pêche lagonaire

tiré à 3000 exemplaires sur les Presses de l'imprimerie Tahiti Graphics à Punaauia

Régie Publicitaire : 521888 / 810936

Directeur de Publication : Henri Tauraa

Documentation/Maquette : Claude Beucherie

CAPL : Immeuble Manutahi - Quartier de la Mission Papeete

BP 5383 Pirae - Tél : 50 26 90 - Fax : 43 87 54

Antenne de Taravao : 57 17 98 / 52 18 88

Crédits documentaires et iconographiques

Références

Ministère de l'Agriculture / Service du Développement Rural
Ministère de la Mer / Service de la Pêche (www.peche.pf)
Ministère de l'Education / EPEFPA-Opunohu - Moorea
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (Noumea - NC)
Programme Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique

Ouvrages et documents de référence

- Te vea tautai - La lettre de la Pêche n°21-avril 08
- "La Multiplication des Plantes" Encyclopédie Fernand Nathan
- Bulletin de Statistiques agricoles du SDR - Données n°35-août 07
- Lutte intégrée sur les cultures maraichères-P.Ryckewaert/2004
- Fiche technique Production raisonnée de pastèques - SDR/DADP

Journal Officiel du 12 juin 1881

Sites internet

- Wikipedia
- Communauté du Pacifique Sud

INFO

RÉALISÉ PAR LE SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL SOUS L'ÉGIDE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DES FORÊTS, LE **BULLETIN DE STATISTIQUES AGRICOLES 2006** EST PARU. C'EST UN RECUEIL DES PRINCIPALES DONNÉES CONCERNANT LES PRODUCTIONS AGRICOLES COMMERCIALISÉES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE, LES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES OU DESTINÉS À L'AGRICULTURE ET LES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES LOCAUX. LA RICHESSE ET LA PROFUSION DES INFORMATIONS RASSEMBLÉES DANS CE DOCUMENT EST TELLE QUE NOUS VOUS LES PRÉSENTERONS EN 4 PARTIES DONT NOUS AVONS DÉJÀ PUBLIÉ LA 1ÈRE, CONCERNANT LA PRODUCTION DES FRUITS ET LÉGUMES LOCAUX. AUJOURD'HUI, NOUS VOUS PRÉSENTONS LES RÉSULTATS DES DIVERSES ENQUÊTES ÉTUDIÉES PAR LE SDR CONCERNANT LES PRODUITS VIVRIERS, LE NONO, LE CAFÉ, LA VANILLE ET LE TAMANU.

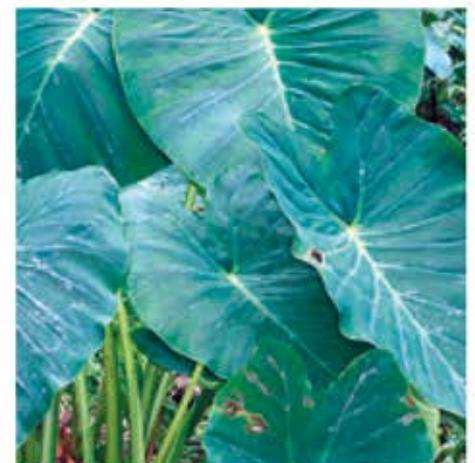
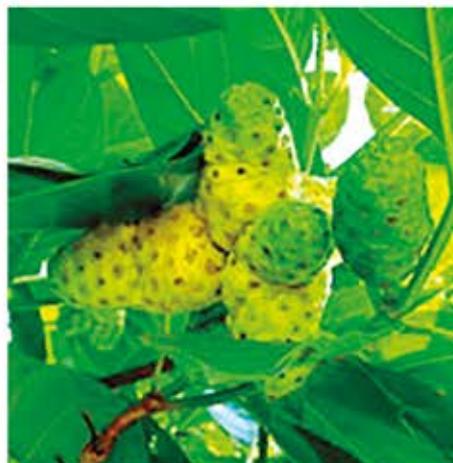
l'image de l'agriculture polynésienne 2006



2ème partie : les produits vivriers



...et le nono, le café, la vanille et le tamanu



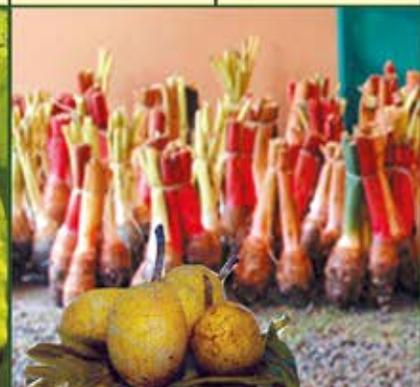
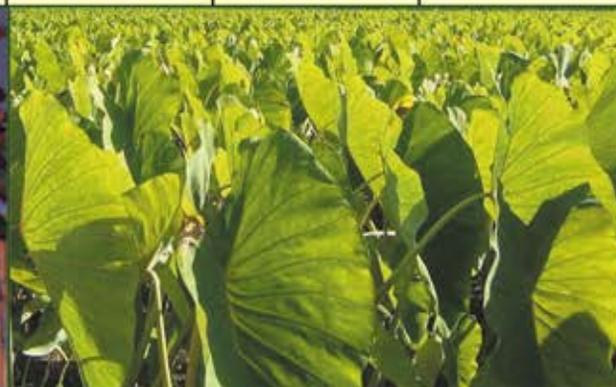
En 2006, la production agricole commercialisée issue des circuits formels est estimée à 7,66 milliards de FCF pour l'ensemble de la Polynésie française. Elle se compose essentiellement de produits animaux (26%), de légumes (22%), de fruits (21%), de coprah (13%), d'horticulture (5%), de nono (5%), le reste se répartissant entre les produits vivriers (3%), le pandanus (2,6%), la vanille (1,5%), le tamanu (0,1%), le bois (0,05%) et le café (0,01%). La campagne 2006 a été marquée par une période d'intempéries en mai qui ont provoqué des dégâts générant une baisse de la production agricole et du volume commercialisé.

Malgré ce recul conjoncturel, une meilleure valorisation des produits agricoles suite à une raréfaction momentanée de certains produits et une hausse des prix, a contribué à maintenir la valeur commercialisée à un niveau acceptable.

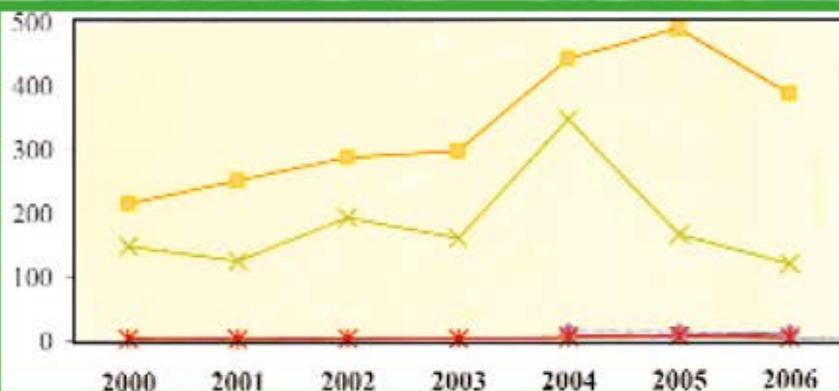
LES PRODUITS VIVRIERS

En 2006, la production vivrière commercialisée est estimée à 985,6 tonnes pour une valeur de 205,7 millions de francs CFP. Elle s'appuie toujours sur le dynamisme de la filière taro en particulier à Tahiti, Raiatea et Rurutu, dont une part importante s'écoule dans le réseau informel. Avec 64 % du volume et 63 % de la valeur des vivriers, la production de taro tente de suivre une demande qui est toujours croissante et diversifiée. Cette situation provoque d'ailleurs d'une part, une augmentation des prix, et d'autre part, une diversification vers des conditionnements du produit plus facile ainsi à conserver et à cuisiner.

Quantités en tonnes Valeur en millions FCF	Iles du Vent	Iles sous le Vent	Marquises	Australes	Teamote-Gambier	Polynésie 2006
Banane Fei	107.486 26.460	18.383 5.471	20.991 4.817	3.577 0.474	- -	150.437 tonnes 37.222 millions
Fafa	8.268 2.200	0.001 0	0 0	0 0	- -	8.269 tonnes 2.200 millions
Igname	5.012 1.009	6.200 1.285	0 0	0 0	- -	11.212 tonnes 2.294 millions
Manioc	4.045 0.516	15.110 1.193	21.600 1.430	2.158 0.173	5.000 1.000	47.913 tonnes 4.312 millions
Patate douce	75.676 18.066	4.850 1.556	0.500 0.115	3.865 0.444	0.200 0.040	85.091 tonnes 20.221 millions
Taro	377.999 73.649	144.421 36.105	0.200 0.100	116.120 20.377	- -	638.740 tonnes 130.231 millions
Tarua	20.274 4.275	3.050 0.730	0.200 0.040	3.770 0.392	- -	27.294 tonnes 5.437 millions
Uru	8.329 2.348	2.200 0.550	11.100 0.945	0 0	- -	21.629 tonnes 3.843 millions
Total	607.089	194.215	54.591	129.490	0.200	985.585 tonnes
Vivriers	61.60%	19.71%	5.54%	13.14%	0.02%	100%
	128.524	46.890	7.447	21.859	1.040	205.760 millions
	62.46%	22.79%	3.62%	10.62%	0.51%	100%



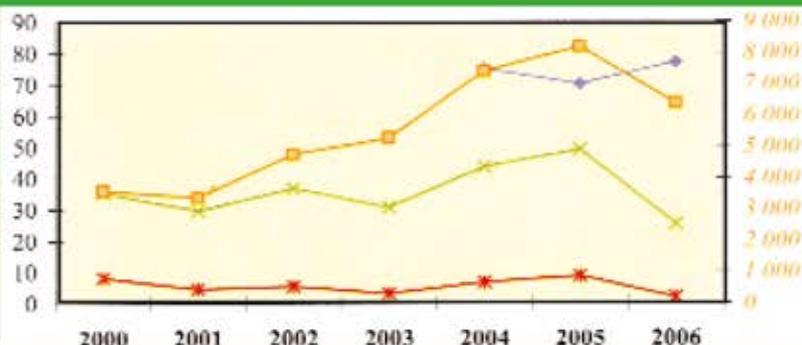
LE NONO, LE CAFÉ, LA VANILLE ET LE TAMANU



Quantités en tonnes Valeur en millions CFP	Iles du Vent	Iles sous le Vent	Marquises	Australes	Tuamotu-Gambier	Polynésie 2006
Nono	1266.902 76.014	1306.410 78.385	3119.699 187.182	535.280 32.117	172.478 10.349	6400.769 tonnes 384.046 millions
Café	- -	- -	- -	1.783 0.762	0 0	1.783 tonnes 0.762 millions
Vanille mûre	0.764 3.921	23.223 106.075	1.360 6.800	0 0	0.020 0.080	25.367 tonnes 116.875 millions
Tamanu	19.237 1.556	43.286 3.867	12.000 1.800	0 0	2.528 0.152	77.051 tonnes 7.375 millions



Evolution du volume en tonnes



Le nono (*Morinda citrifolia*) commercialisé s'élève à 6 400 tonnes pour une valeur de 384 millions de francs CFP. Il est en net recul, constat par ailleurs effectué en matière d'exportations dont la tendance est à la baisse : - 41% pour les purées et - 24% pour les jus par rapport à 2005. En effet, le nono tahitien doit faire face à la concurrence des pays du Pacifique et d'Asie du sud-est. Le café commercialisé s'élève à 1,8 tonnes pour une valeur de 762 000 francs CFP. Il perd aussi du terrain. De même, la vanille mûre, évaluée à un peu plus de 25 tonnes pour environ 117 millions de francs CFP, est en baisse de 49% en volume par rapport à 2005, baisse liée aux conditions climatiques de l'année 2005, qui a manqué de fraîcheur. Enfin le tamanu, dont la commercialisation est estimée à 77 tonnes pour une valeur de 7,4 millions de francs CFP de valeur est en hausse d'environ 10%.



le Tou

(*Cordia subcordata*)



Iles Cook :	Tou, Wakanava
Hawaï :	Kou
Samoa :	Tauanave
Tonga :	Pua taukanave
Niue :	Motou

No te mau pae 'Afirita Hiti'a mai e tae mai i Porinetia hiti'a e Ni Hava'i te tumu Tou.

Porinetia farani nei, tē 'itehia nei te tumu Tou i roto i te mau Ita'amotu ato'a. Na te ta'ata iho ra i fa'a'aere i teie ra'au i roto i te mau ta'amotu na'ina'i e hau atu a te mau pae Tuamotu Hiti'a.

Eia te tumu Tou e tupu atea 'ē i te miti. No reira, e pu'e noa o Eia i te pae tahatai o te mau motu teitei e, hau atu a i ni'a i te mau motu. I te mau fenua 'Enata, i Ni'a e i Raro mata'i, e 'itehia o ia e tae atu i te teiteira'a e 100 metera i ni'a i te mau taha mou 'a matomato e te repo fenua maro.

Etumu ra'au na'ina'i e te 'a'ano no roto mai i te tatia Poratinata i te pa'a rehu-mateatea e rao'a roa te teiteira'a hau atu i te 15 metera e 1 metera i te 'a'ano. Rao'ere pāparau ho'ē, te rauti'ata'itahi i te pāparau puroroa e papa roa atu mai te 7 ē 30 tenetimetara i te roa i ni'a i te 'a'anora'a e 7 ē 16 tenetimetara. E 5 e tae atu e 20 tiare i te pupa ho'ē. Heiraupua puatou hoho'a tito i te rahira'a e 5 ē 7 raupua menemene 'opi'opi. Hotu 'omene mai te 2 e tae atu i te 3,3 tenetimetara i te roa vehihia i roto i te 'au'a raurau, hoho'a matie e huri atu i te 'opara pa'o ia pa'ari.

Na te 'opape e tietie i te ma'a hotu e 'aere atu ai. 'Ua'a noa e, ma'a noa i te roara'a o te matahiti. Mea au rahihia te tumu Tou i roto i te hamanira'a tauha'a e te nana'ara'a, no te nehenehe o ta na ra'au, hoho'a 'opara i te hitore mateatea e tae atu i te para pa'o, e te 'ohie ho'ia raverave iana, e te fa'ahiahia ato'a o to na fa'anahora'a. Te mau tauha'a e hamani hia i te Tou, te vai ra te pahu, te ko'oka, te tiki, te tuai 'ana ha'ari, te parahira'a ...

E'amuhia te huero ma'a. E horo'a mai te mau rao'ere 'api 'ano'ihia i te ma'a o te Mati i te tahi 'ū 'ute'ute e ravehia no te ta'ū i te tapa, te hoho'a mata e te mono'i.

Efa'a'ohipahia te pa'a, te rao'ere e te ma'a hotu 'api ei rà'au Erapa'aura'a i te ma'i mata, te pu'a roto, te mariri fa'a'eta'eta, te tūtū'a ha'ape, te hota e te 'ouma pe, te ma'i ate, te ma'i omaha miti, te ma'i mape, te ma'i tari'a, te ma'i ovaria, e te ma'i rehura'a o te mata. Te fa'a'ino nei te mau ra'au rapa'au e fa'a'ohipa nei i te pa'a i te tumu ra'au no te horehore tamaura'a i te tumu e, maemae maine naa atu ai taua tumu ra'au nei.

Le Tou est indigène de l'Afrique de l'Est jusqu'en Polynésie Orientale et à Hawaï.

En Polynésie française, le Tou est présent dans tous les Archipels. Néanmoins, son aire de répartition a été étendue par l'homme dans les atolls de faibles dimensions et particulièrement ceux des Tuamotu de l'Est.

Le Tou ne se développe jamais loin de la mer. Ainsi, il se Lcantonne à la frange littorale des îles hautes et se développe bien sur les motu. Aux Marquises et dans la Société, il se trouve jusqu'à 100 m d'altitude sur des versants rocheux et dans des conditions relativement sèches.

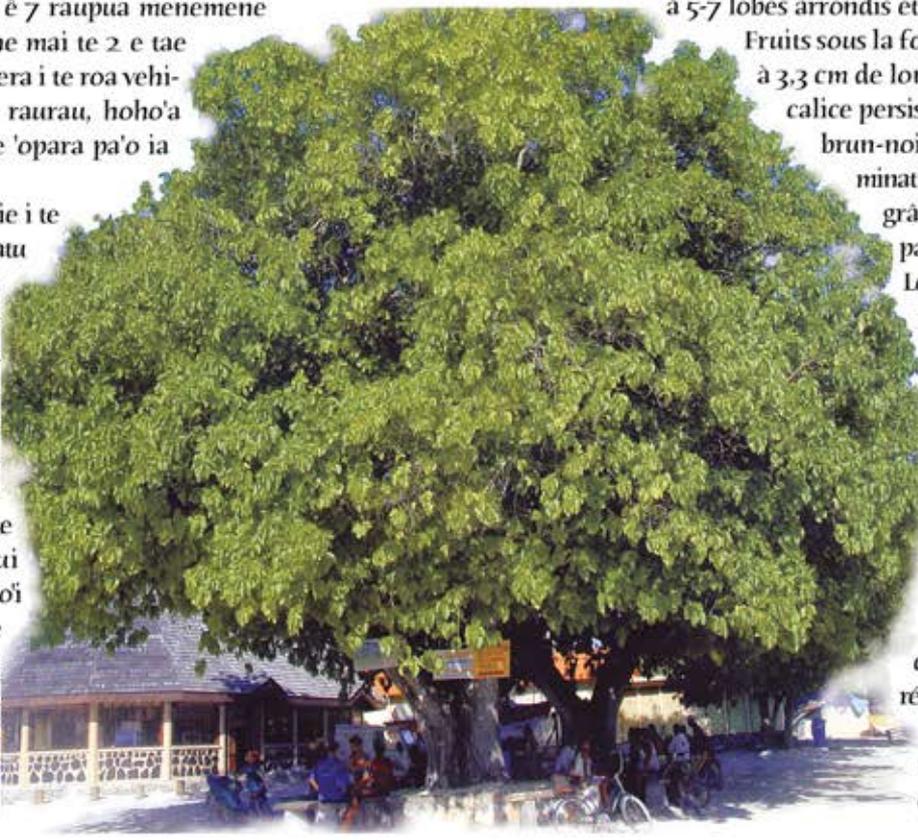
Arbre trapu de la famille des Borraginacées à écorce gris-beige pouvant atteindre plus de 15 m de hauteur et 1 m de diamètre. Feuilles simples, alternes à limbe ovale à elliptique de 7 à 30 cm de long sur 7 à 16 cm de large. Inflorescences comprenant de 5 à 20 fleurs. Corolle orange en forme d'entonnoir à 5-7 lobes arrondis et plus ou moins plissés.

Fruits sous la forme d'une drupe de 2 à 3,3 cm de long enveloppée dans le calice persistant, de couleur vert à brun-noir à maturité. La dissémination des fruits est assurée, grâce à leur flottabilité, par les courants marins.

Le Tou est en fleurs et en fruits toute l'année. C'est une des essences les plus appréciées en ébénisterie et en sculpture car son bois, de couleur brune avec des veines allant du beige au marron foncé, se travaille très facilement, et est doté d'un joli dessin. Les objets réalisés en Tou sont des tambours (*pahu*), récipients (*koka*), tiki, chevalets de râpe à coco, meubles, etc...

Les amandes contenues dans les graines sont comestibles. Les feuilles fraîches mélangées avec des figues de *Ficus tinctoria* (Mati) développent une couleur rouge qui servait jadis à teindre les tapa, le visage et le mono'i.

Écorces, feuilles et fruits frais sont utilisés dans de nombreuses préparations médicinales pour traiter les conjonctivites, tumeurs internes, plaies infectées, toux et bronchites, maladies du foie et bien d'autres troubles mais ces préparations médicinales qui utilisent l'écorce causent des dégâts aux arbres du fait de l'écorçage systématique et contribuent à leur dépérissement.





FORMATION AGRICOLE en Polynésie : le CFPPA



Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

Le **C.F.P.P.A.** (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) est un centre constitutif de l'Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole. Ses locaux sont implantés sur le site de l'E.P.E.F.P.A (Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) sur l'île de Moorea, à Opunohu. **Les vocations du C.F.P.P.A sont la formation agricole et la promotion agricole par la conception, la mise en place et la réalisation de formations pour adultes afin d'assurer une promotion professionnelle et sociale.**

LES FORMATIONS

1/ Diplômantes : par exemple :

- BPA à Papeete,
- CAPA Travaux paysagers à Pajara,
- CAPA Agriculture à Tubuai
- BP REA à Papeete,
- Brevet préparateur de vanille

2/ Attestantes (formation de qualification) :

- Formation au métier de maraîcher-horticulteur : pour permettre à des demandeurs d'emploi de s'intégrer dans les métiers de l'agriculture et des jardins espaces verts. Cette formation, d'une durée de 7 mois se déroule actuellement à Taravao (mai à novembre 2008) et délivre un certificat de formation professionnelle de niveau 5.

3/ Formations courtes à thème, non diplômantes :

Ce sont des formations courtes qui sont mises en place à la demande d'un groupe d'agriculteurs, d'une association ou à l'initiative du CFPPA.

- La comptabilité, la TVA. . . Gestion d'une entreprise
- Commercialisation des produits agricoles : stratégie, conditionnement, lieu de vente. . .
- Irrigation localisée : choix, mise en place, pilotage
- Irrigation aspersion : choix, mise en place, pilotage
- Réaliser son compost : fabrication, suivi, utilisation. . .
- Utilisation des pesticides : reconnaissance, lecture d'étiquettes, utilisation, santé et environnement.
- culture de la vanille,
- culture des agrumes,
- fertilisation,



Stage pratique : Préparation du terrain et mise en place de cultures maraîchères sur le Plateau de Taravao

Brevet Professionnel Agricole Horticulture ornementale et légumière Diplôme national de niveau V

Objectifs : Acquérir les capacités nécessaires à l'exercice du métier d'agriculteur ou de pépiniériste : mise en place des végétaux, fertilisation, irrigation, traitement, environnement, gestion.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Participants : 12 stagiaires (Agents communaux ou d'Établissements publics, Salariés d'hôtels ou de pension de famille, Salariés d'entreprises privées, Demandeurs d'emploi).

Lieu de formation : Papeete

Début de formation : 8 septembre 2008 Fin : 26 juin 2009

Durée : 42 semaines de formation en temps plein continu
28 semaines de formation théorique et pratique; 10 semaines de stage en entreprises et 4 semaines de congés

CONTENU DE LA FORMATION BPA

Le stagiaire BPA doit valider 10 Unités capitalisables pour obtenir son diplôme : Expression et collecte d'informations, Mathématiques, Informatique, Droit du travail, Protection sociale, Gestion, Contexte, Environnement, Santé, Connaissances techniques, Matériels et abris, Multiplication végétale, Installation et suivi des cultures, Récolte et commercialisation, soit, au total 1030 heures de cours sur 42 semaines.

Certificat d'Aptitudes Professionnelles Agricoles CAPA Travaux Paysagers diplôme national de niveau V

Secteur d'activité : Agriculture / Option : Travaux Paysagers

Lieu de formation : Pajara – Zone de Papeete

Objectifs : Acquérir les capacités nécessaires à l'exercice du métier d'ouvrier spécialisé en travaux paysagers : mise en place d'allées, de massifs végétaux, gazon, taille, irrigation et entretien de jardins et espaces verts.

Public concerné : Tout public à partir de 18 ans, demandeurs d'emploi, candidats libres, salariés d'hôtels ou de pension de famille, agents communaux ou d'établissements publics, salariés d'entreprises privées en TP

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

15 stagiaires d'avril 2008 à novembre 2008

Durée de la formation : 30 semaines soit 794 heures d'enseignement théorique et pratique (dont 3 semaines de stage et 2 de congés).

Les cours théoriques de la formation au métier de maraîcher-horticulteur se déroulent à l'antenne de la CAPL Taravao





Initiation au petit machinisme agricole, connaissance de différentes méthodes de culture, systèmes d'irrigation, etc... Les stagiaires de Taravao sont mis en situation professionnelle et confrontés aux réalités du terrain sous la direction des formateurs du CFPPA, Nelsie et Michel.



La pépinière de plantes ornementales

Pour être admis, le stagiaire CAPA doit justifier de la possession d'un CAP ou BEP, ou d'un niveau équivalent ou supérieur à la classe de seconde ou d'1 an d'activité professionnelle en rapport avec l'option du diplôme.

PROGRAMME, CONTENU DE LA FORMATION

Le stagiaire CAPA doit valider 7 Unités Capitalisables Nationales de Qualification (UC) et 1 Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi (Ucare) pour obtenir son diplôme.

Les unités capitalisables et leurs contenus (704 h) sont les suivantes :

Connaissances théoriques des pratiques professionnelles : Ecosystème Biologie végétale, Matériel - Maîtrise des techniques et des gestes professionnels : Aménagement non végétal et végétal, Entretien du matériel, Secourisme, Outils mathématiques : Proportionnalité, Algèbre, Géométrie - Communiquer en français : Communication orale et écrite - Activités familiale, économique et civique : Formalités, Repère historique et géographique, Outils de communication - Composantes de l'entreprise : Structure, Activités, Partenaire et Droit du travail

- Education physique et comportements moteurs : Gestion de l'effort, Enchaînement des actions, Sécurité - Plantation d'une pépinière : Mise en place, Production, Entretien. (Total : 704 h de cours).

FORMATION AU BREVET PROFESSIONNEL

Responsable d'exploitation agricole (Cultures de plein champ et sous abri)
Objectifs : Acquérir les capacités nécessaires à l'exercice du métier de Chef d'entreprise, et les compétences permettant de communiquer avec les professionnels de l'agriculture.

Public concerné : Tout public à partir de 18 ans

Démarrage : à Papeete courant 2009 (en préparation - se renseigner)

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

Ha'api'ira i te toro'a fa'a'apu a te feia pa'ari

B.P 1007 Papetoai - 98729 Moorea

Tél : 56 39 45 - Fax : 56 56 41

Direction : Bruno Rozier

e-mail : cfppa.opunohu@mail.pf



la roa'a papu te 'ite no te fa'ahotu i te ma'a e i te tiare

Ho'e ha'api'ira'a toro'a,

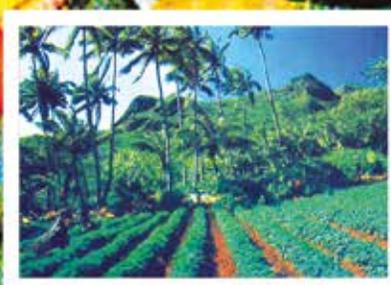
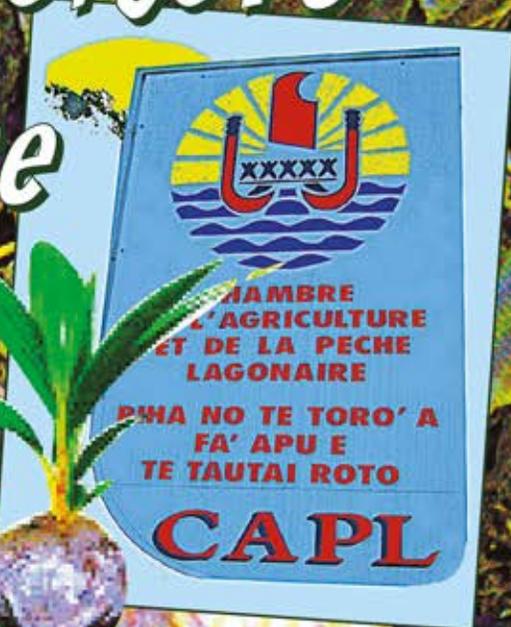
te mau 'ite 'aravihi,

ho'e parau tu'ite 'itehia



DOSSIER

La Chambre de l'Agriculture et de la Pêche lagonaire



Une chambre consulaire dotée d'une large mission de représentation de la profession face aux pouvoirs publics

La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire est un établissement public administratif dirigé par 30 membres élus par les professionnels de ces deux secteurs économiques d'activité. Selon l'article 3 de ses statuts, « la chambre constitue auprès des pouvoirs publics l'organe consultatif et représentatif des intérêts des agriculteurs (éleveurs et forestiers compris) et des pêcheurs lagonaires ainsi que des activités annexes ou assimilées s'y rattachant ». Selon la définition juridique courante, la CAPL est donc bien apparemment une chambre consulaire.



la profession dans la gestion des programmes de développement. Dans ce domaine, l'agriculture polynésienne connaît en effet un certain retard en matière d'organisation et de structuration de la profession, ce qui devient progressivement un véritable handicap pour le bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif de soutien au développement financé par les pouvoirs publics, comme l'a fait remarquer tout récemment la Chambre territoriale des comptes dans son audit du secteur agricole polynésien.

Des ressources, pour le moment insuffisantes, entièrement fondées sur des subventions votées annuellement

Toutefois, les chambres consulaires fonctionnent normalement avec des ressources provenant de fonds publics, issus généralement de taxes affectées directement à ces établissements. Un tel dispositif constitue une garantie en terme de continuité des activités conduites et permet, tels que prévus par les statuts, de préserver l'indépendance de ces structures face aux pouvoirs publics. Ce n'est pas le cas de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire qui tire toutes ses ressources des subventions de fonctionnement votées par l'assemblée de la Polynésie française.

Ainsi depuis plus de trois ans, les ressources allouées, soit 140 millions de F CFP par an, sont inférieures aux dépenses obligatoires annuelles liées au format actuel, soit 180 millions de F CFP environ, ce qui a notamment pour conséquence d'empêcher de pourvoir les postes d'encadrement prévus dans l'organigramme, et de limiter considérablement les activités de la CAPL. Ceci constitue une des principales causes du manque d'efficacité de la CAPL face aux véritables problèmes rencontrés par la profession.

Pour donner véritablement un sens à ce statut de chambre consulaire, il serait nécessaire que soit mis en place un tel dispositif de ressources affectées, à un niveau compatible avec les besoins véritables de l'établissement.

Le bureau et l'assemblée générale

L'assemblée générale, composée de 30 membres élus, constitue l'organe délibératif de l'établissement. Le ministre en charge de l'agriculture et le représentant à l'Assemblée de Polynésie française, président de la commission en charge de l'agriculture et de la pêche, assistent de droit aux réunions de l'assemblée générale. Les membres qui composaient la liste « **Faahotu ia Porinetia** » sont issus des élections organisées le 11 janvier 2006 (résultats publiés au JOPF du 23 février 2006).

Le bureau de la CAPL est composé de :

Henri TAURAA,	Président
William TUPAIA,	1er vice-président
Rubel AMARU	2ème vice-président
Teheura RAURAHU	3ème vice-président et
5 membres : Nicolas HAITI, Virginie LAINE, Jean TAMA, Paea TEHIVA et Laurent VIRIAMU	

Ses attributions, énumérées dans ses statuts, sont les suivantes :

① Elle peut être consultée sur tout projet territorial portant sur l'agriculture et la pêche lagonaire ou ayant des conséquences directes générales sur leur activité ; elle peut saisir les autorités de la Polynésie Française de tout projet d'intérêt général entrant dans le champ de ses activités et émettre des vœux ou avis sur les matières relevant de sa compétence.

② Elle a vocation à contribuer, en liaison avec les services publics compétents, aux actions de formation et d'encadrement des professionnels inscrits au registre de l'Agriculture et de la Pêche lagonaire, aux actions d'expérimentation de techniques et méthodes de production qui relèvent de ses compétences.

③ La Chambre exerce, de plein droit, les compétences conformément aux règles en vigueur dans les domaines suivants :

- Administration, comptabilité de l'établissement ;
- Registre de l'Agriculture et de la Pêche lagonaire et délivrance des cartes professionnelles ;
- Documentation et diffusion des informations ;
- Mise à jour des données statistiques en collaboration avec les organismes compétents susceptibles d'aider à cette fin ;
- Contribution à la mise en place des contrats d'apprentissage et de la formation continue concourant à favoriser la formation professionnelle des agriculteurs et pêcheurs lagonaires ;
- Etudes et références économiques ;
- Prévisions des productions.

④ Elle peut, en outre, intervenir dans les matières suivantes :

- Comptabilité et gestion de l'entreprise rurale ;
- Promotion des produits et organisation des manifestations (foires et marchés)
- Organisation commerciale des producteurs ;
- Actions d'appui au développement (vulgarisation, assistance technique, recherche appliquée) ;
- Conseil juridique aux exploitants ;
- Gestion d'organismes professionnels.

Sur ces différents points, les statuts de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire sont très proches de celui des autres chambres d'agriculture existant dans les départements et autres collectivités d'Outre-mer de la république française, malgré un contexte général totalement différent par rapport à ces mêmes collectivités pour tout ce qui concerne l'organisation de la profession, et l'implication de

Les membres élus de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire...



Henri TAURAN



William TUPAIA



Rubel AMARU



Teheura
RAURAHU

Faahotu ia Porinetia



Jean TAMA



Laurent VIRIAMU



Nicolas HAITI



Virginie LAINE



Paea TEHIVA



Marama
NEHEMIA



Iete TEMAURI



Teahurai
TEUPOOHUITUA



Olivier TAPEA



Edouard PAHAPE



Félicien
HOLMAN



Alexis HAOATAI



Patia TAPUTU



Adrien NATUA



Rie MARITERAGI



Claude
FALCHETTO



Marcelline
KAUTAI



Tuaoa
TAMAITITAHIO



Mootaoua
TEMATAHOTOA



Vahine
MARAMA



Prosper PETIS



Louis TIMAU



Elisabeth KAIHA



Richard TEHIO

...issus de la liste élue
pour 5 ans début 2006

Faahotu ia Porinetia



Arminio PARKER



Alice ARAPA

Les services techniques de la CAPL

Le budget alloué permet de disposer de personnel chargé d'assurer l'exercice des missions dévolues à l'établissement. Ces services sont placés sous l'autorité du président de la Chambre. Un secrétaire général nommé en conseil des ministres après avis du président de la Chambre, assure la direction des services sous l'autorité de celui-ci.

L'organigramme actuel de la CAPL comprend :

- la direction, composée du secrétaire général et d'un chargé de mission,
- le personnel administratif et comptable, composé théoriquement de 7 personnes,
- deux personnes responsables de la tenue du registre de l'agriculture (le 2ème agent devrait pouvoir être affecté sur le poste début 2009)
- une équipe technique composée de 7 animateurs de terrains (4 à Tahiti, 1 à Moorea, 1 à Huahine et 1 à Tubuai), placé sous la responsabilité d'un ingénieur (poste aujourd'hui vacant)
- un chargé de publication,
- six ouvriers et agents techniques en charge de la logistique.

La CAPL dispose donc actuellement de 23 agents, pour 26 postes budgétaires. En effet, les deux seuls postes d'ingénieur et le poste de secrétaire de direction n'ont jamais pu être pourvus, faute de ressources suffisantes. Ce personnel est réparti sur 5 sites (Papeete, Taravao, Moorea, Huahine et Tubuai).

Les principales activités de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire

La nature et l'importance des activités menées par la CAPL sont naturellement fonction des moyens qui lui sont alloués. La situation que connaît aujourd'hui l'établissement telle que décrite ci-dessus, tend à limiter considérablement ces activités, comparées au vaste champ de compétences prévus par ses statuts.

① Les missions de représentation

En Polynésie française, les statuts de la CAPL prévoient de larges missions de représentations de la profession, et la CAPL est effectivement représentée dans plus de 25 instances et commissions administratives, et autres sociétés diverses touchant à l'activité agricole. Toutefois, la faiblesse des moyens qui lui sont alloués et le peu de personnel qualifié dont elle dispose ne permet pas toujours d'assurer correctement cette mission de représentation.

② La tenue du registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire

La CAPL dispose d'une responsabilité particulière en matière de tenue du registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire. Le registre recense les personnes physiques ou morales considérées comme professionnels des 2 secteurs d'activité que sont la pêche lagonaire et l'agriculture. Une fois l'inscription acquise, dès lors qu'un certain niveau d'activité est atteint, les cartes professionnelles sont délivrées avec une

validité de 5 ans. Au moment du renouvellement des membres qui s'effectue tous les 5 ans, cette inscription au registre confère le statut d'électeurs à ceux qui en bénéficient. En 2008, on recense environ 6500 agriculteurs et pêcheurs lagonaire disposant de cartes professionnelles en cours de validité sur l'ensemble des archipels de Polynésie.

③ Estimations des prévisions de récolte de produits frais, participation à la conférence agricole mensuelle

La CAPL effectue tous les mois les prévisions de récolte nécessaires pour décider des quotas d'importation de fruits et légumes en conférence agricole, qui réunit tous les mois les grossistes-importateurs, les professionnels de l'agriculture (CAPL et professionnels), le service des affaires économiques, le service du commerce extérieur, l'Institut territorial de la consommation (ITC). Cette réunion est chaque fois un temps fort du calendrier de travail.

Trois animateurs à Tahiti, un animateur à Huahine et un animateur à Tubuai sont chargés d'effectuer ces prévisions de récolte auprès d'un groupe d'environ 200 agriculteurs visités chaque mois, censés représenter la plus grosse partie du potentiel de production des produits traités en conférence agricole. Leur mission consiste également à suivre en permanence l'état réel du marché pour les différents produits concernés ainsi que les principaux problèmes relatifs à l'écoulement des productions agricoles. Ils facilitent la mise en relation des agriculteurs avec les grossistes et détaillants.

④ Animation au sein du monde agricole

L'activité d'animation au sein du monde agricole est aujourd'hui quasiment inexistante, faute de moyens humains. Elle devrait permettre de mieux relayer les besoins du monde professionnel face aux pouvoirs publics, notamment vis à vis des différents services techniques oeuvrant en matière d'agriculture et de pêche lagonaire. C'est toutefois une des missions de base de nos agents de terrain.

⑤ Publications

La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire a une mission d'information du monde professionnel et de ses partenaires, qui est assurée au travers la publication d'un bulletin trimestriel présentant tout un ensemble d'informations à caractère général et technique. Celui-ci est diffusée à raison de 3 000 exemplaires distribués gratuitement dans toute la Polynésie.

⑥ Organisation de foires et manifestations à caractère agricole

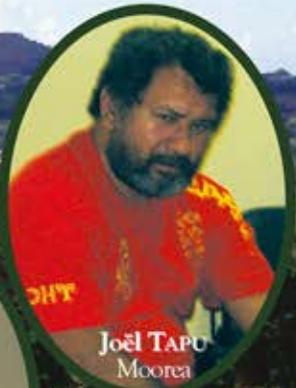
La Chambre est impliquée depuis plusieurs années dans l'organisation de la foire agricole annuelle organisée sur l'île de Tahiti, en collaboration avec le ministère de l'agriculture et une association de professionnels qui était le véritable gestionnaire de l'opération.

A partir de 2008, c'est directement la Chambre qui est responsable de l'organisation de cette manifestation, et qui gère le budget de l'opération grâce à une subvention spécifique du ministère de l'agriculture.

LE PERSONNEL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les agents de terrain

Agents vulgarisateurs, ils ont suivi, assisté et parfois formé une génération d'agriculteurs aux techniques agricoles de base et à la connaissance des engrais et des produits phytosanitaires. Ils ont été et ils sont encore le lien entre les agriculteurs et une administration toujours ressentie comme très lointaine... Leur mission principale est aujourd'hui la prévision des récoltes de fruits et légumes frais locaux. A cet égard, leur longue expérience du milieu de la production agricole et leur connaissance du secteur de la distribution est irremplaçable.



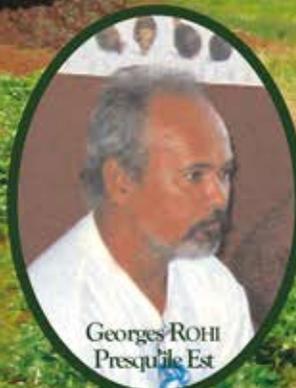
Joël TAPU
Moorea



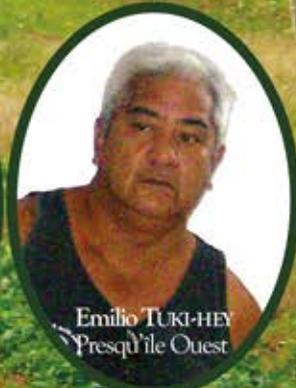
Olga PACCOU
Tubuai-Australes



Josiane WIN CHIN
Huahine-ISLV



Georges ROHI
Presqu'île Est



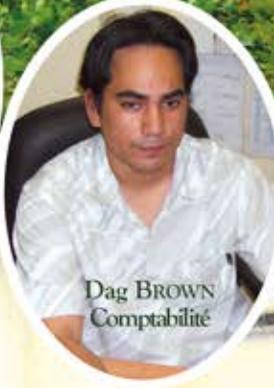
Emilio TUKI-HEY
Presqu'île Ouest



Thierry
BERNARDINO
Tahiti, Côte Ouest



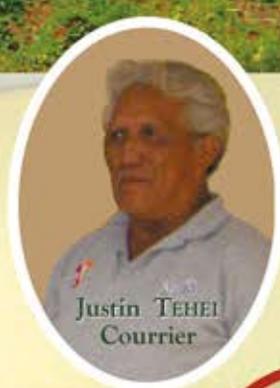
Gloria FONTAINE
Secréariat



Dag BROWN
Comptabilité



Patrick ARIITAI
Comptabilité



Justin TEHEI
Courrier



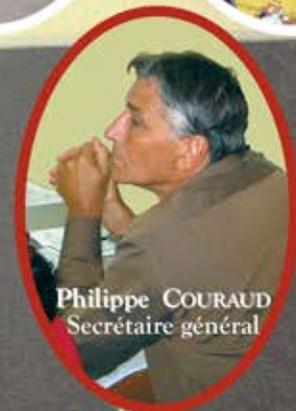
Maire LABBEYI
Standard



Liliane TEAUROA
Tenue du Registre
de l'Agriculture

Le personnel administratif

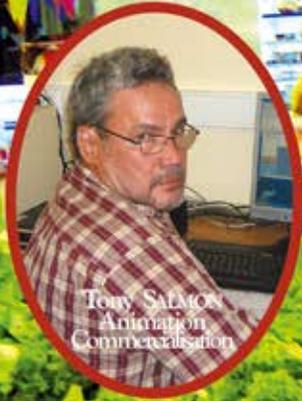
La Conférence agricole (photo ci-dessous) réunit chaque mois les professionnels de l'agriculture, les grossistes et importateurs, le Service des Affaires économiques, celui du Commerce extérieur ainsi que le ministère de l'agriculture et la Chambre pour décider de l'ouverture éventuelle de quotas d'importation des fruits et légumes.



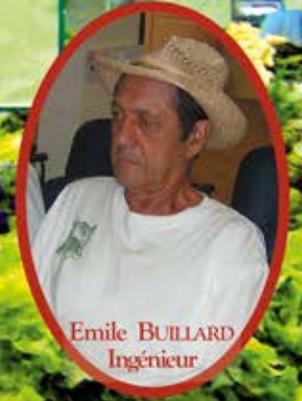
Philippe COURAUD
Secrétaire général



Commercialisation



Tony SALMON
Animation
Commercialisation



Emile BULLARD
Ingénieur

On entend par "4^{ème} gamme" tous les légumes frais lavés, découpés, ensachés et prêts à l'emploi qui sont importés en quantités croissantes : de quelques tonnes en l'an 2000, la grande distribution en écoule plus de 200 tonnes aujourd'hui, fragilisant ainsi la production locale qui subit cette concurrence de plein fouet ! Pour faire face à cette situation, la Chambre d'agriculture propose que les producteurs se regroupent et s'organisent pour faciliter le transport, le conditionnement et le stockage de leurs produits. A la Chambre, une cellule "Commercialisation" travaille, entre autres, sur ces problèmes.

COMMERCIALISATION DES PRODUITS FRAIS

LE PROJET CONDUIT PAR LA CHAMBRE ET LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

La mise en marché et la commercialisation des productions agricoles constituent un problème majeur pour les professionnels. Celui-ci est d'autant plus difficile à surmonter lorsque les lieux de production sont éloignés de Tahiti, principal centre de consommation en Polynésie française.

En plein accord avec le gouvernement, le souci d'apporter une réponse à ces différents problèmes est progressivement devenu une priorité pour la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, déjà impliquée par ailleurs dans le suivi des problèmes de commercialisation au travers de sa participation aux conférences agricoles mensuelles. Ainsi un terrain et un ensemble de bâtiments situés à Outumaoro non utilisés, ont été affectés à la CAPL en septembre 2006 afin « d'aménager des bureaux, un complexe de promotion, de conditionnement et de commercialisation des produits agricoles et de pêche lagonaire du Pays ». Toutefois, l'occupation des locaux d'Outumaoro par plusieurs familles a jusqu'à aujourd'hui empêché la mise en oeuvre rapide du projet, malgré un jugement d'expulsion rendu en avril 2007 à l'encontre des revendiquants.

Le centre de regroupement des productions qui y sera installé mettra à disposition des agriculteurs, et surtout ceux issus des îles et archipels éloignés de Tahiti, un ensemble de moyens logistiques sur les lieux de production et sur le site d'Outumaoro, destiné au stockage, conditionnement, transport des productions. Ce dispositif sera destiné à faciliter la commercialisation de ces productions. Il vise globalement à augmenter les volumes de produits locaux écoulés sur le marché polynésien, et à permettre globalement l'augmentation de la production.

Sans constituer un préalable indispensable à la réussite de l'opération, il est indéniable qu'une prise en charge même partielle du fret des produits agricoles des îles vers Tahiti, favoriserait considérablement la réussite du projet et viendrait accroître les retombées positives au niveau des archipels.

Parallèlement à la création de ce centre, il est également prévu d'organiser sur le site d'Outumaoro, dans un des bâtiments aménagés à cet effet, un marché de producteurs, qui comme son nom l'indique, serait exclusivement réservé à la

vente au détail par les agriculteurs, horticulteurs, éleveurs et pêcheurs lagonaires. Les niveaux de prix pratiqués seraient théoriquement proches des prix producteurs. Les quelques expériences réalisées notamment lors des foires agricoles et la multiplication des points de vente en bord de route au cours de ces cinq dernières années, ont montré l'engouement du public pour de tels marchés susceptibles d'écouler des volumes significatifs en terme de production.

Les évolutions souhaitées concernant le rôle à tenir par la CAPL en matière de conception et de mise en oeuvre des programmes de développement

Le peu de participation des professionnels dans la gestion des programmes de soutien aux filières de production est aujourd'hui considéré comme une des causes du manque d'efficacité des politiques publiques mises en oeuvre ces dernières années, dont le coût annuel est d'environ 2,5 à 3 milliards de FCP, avec près de 80% de celui-ci consacré aux charges de personnel des services techniques de développement et de recherche. Et pourtant, la présence de ce personnel aux côtés des agriculteurs afin d'aider à la résolution des problèmes techniques les plus importants qu'ils rencontrent, est insuffisante malgré l'énorme potentiel de ces structures et la qualité de leur personnel technique. Beaucoup plus de résultats concrets pourraient être obtenus rapidement si les moyens dont disposent les services étaient utilisés dans un cadre durable, établi avec des objectifs clairs et précis répondant aux besoins des professionnels, associés à la gestion de ces programmes. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine de la lutte phytosanitaire, où des retards importants ont été pris dans la mise en oeuvre d'un programme de développement de lutte raisonnée déjà présenté et approuvé par les professionnels il y a cinq ans.

L'objectif recherché est donc bien de permettre, au travers de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire, une plus grande implication des professionnels dans la conception et le suivi de la mise en oeuvre des programmes de développement du secteur agricole. Des axes de réformes intéressants ont déjà été proposés en ce sens, notamment la possibilité de créer, grâce à un redéploiement des moyens actuels du service du développement rural, un véritable service d'utilité agricole au développement placé sous l'autorité conjointe de la CAPL et du ministère de l'agriculture.

Documentation - Publications

C'est à l'antenne de Taravao, ancien atelier de mécanique transformé depuis peu en bureaux et salle de réunion, que le Bulletin trimestriel de la Chambre est conçu.

La Documentation dispose d'un fonds de fiches techniques qui devrait s'étoffer peu à peu...



On les appelle parfois "les Dalton" ou "l'équipe de choc"! Ils interviennent sur nos problèmes mécaniques, électriques ou autres et sur différents chantiers où l'on a besoin de leurs compétences, comme, par exemple, la Foire agricole...

Certains, comme le mécanicien Hermann IORSS, Sabu MATEHAU et Georges DURIETZ sont basés à Taravao, d'autres sont à Papara ou à Outumaoro : Benjamin TEIHO, Teiti HUTIHUTI, Robert TUIHO et l'animateur Gérald TANETOA mis à disposition du SDR de Moorea...



Claude BEUCHERIE
Documentaliste
PAO

Logo ? Le Feu fut l'emblème de la Chambre pendant de nombreuses années et peut-être pour éviter toute confusion avec un parti politique, fut remplacé par un coco germé (uto) en 2000.



DÉPARTS À LA RETRAITE

Avec, respectivement, 26 et 28 ans d'ancienneté à la Chambre d'agriculture, Violette TETUANUI (entretien) et Emile PAPAURA (engins lourds) vont profiter d'une retraite bien méritée. Un sympathique pot de départ a célébré cet événement au siège de la CAPL le 1er août dernier.

UN PEU D'HISTOIRE...

33^e Année.

- N° 24 -

Jeudi 12 juin 1884.

JOURNAL OFFICIEL

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

Paraissant tous les Jours à 5 h. du soir

Te Uea a te Hau no te mau Haapao raa farani i Océania

Jeudi 12 juin 1884

PARTIE OFFICIELLE

GOUVERNEMENT DE TAHITI

C'est en effet à cette date que furent dissous les "Comités agricoles et industriels de la Colonie" pour être remplacés par une Chambre d'Agriculture pour les Iles du Vent et les Australes et des Comités d'agriculture pour les autres archipels. En 1887, la Chambre est réorganisée pour devenir un Etablissement public avec trois membres titulaires, dont son Président, désignés par le Gouverneur et quatre membres élus. En 1897 le Bureau de la Chambre compte 12 membres élus pour 3 ans.

Dans les années 30, un schisme se produisit au sein de la Chambre d'Agriculture et le S.A.T, un très dynamique syndicat agricole fut créé à Tahiti avec des sections dans les archipels et des filiales telles qu'une Coopérative d'Achats et de Ventes, une Coopérative des éleveurs et même une Caisse de Crédit Mutuel Agricole en projet, mais le SAT disparut avec ses fondateurs. Pour sa part, la Chambre de Commerce fut créée en 1895 et réorganisée par décret du 10 octobre 1922. **La Chambre d'Agriculture est donc ainsi le plus vieil établissement public du Territoire!**



Activité de base de l'économie polynésienne, l'agriculture est tombée en sommeil au début des années 60 après l'installation du CEP, le manque de main d'œuvre et la concurrence des importations. Dans les années 70, la Chambre participe à la relance de l'activité : routes de pénétration, mises en valeur de nouvelles terres, assainissement, irrigation, défrichage et travaux lourds agricoles. Elle recrute une cinquantaine d'employés dont, comme au SDR, de nombreux agents vulgarisateurs qui visitent les fa'a'apu du territoire, rencontrent les agriculteurs et font peu à peu évoluer la profession.



Faire vivre la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire,

La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire est une des plus vieilles organisations de Polynésie, mais, pour pouvoir retrouver toute son efficacité, elle doit aujourd'hui profondément se réformer pour retrouver une nouvelle jeunesse et relever les nouveaux défis auxquels sont aujourd'hui confrontés les professionnels.

A ce sujet, la volonté des pouvoirs publics reste déterminante pour permettre aux professionnels, d'achever la constitution d'une vraie chambre consulaire en instaurant un dispositif de taxes affectées dotant la chambre de moyens suffisants pour assurer ses missions, tel que cela a été recommandé par la Chambre territoriale des comptes.

Cette étape doit être franchie le plus rapidement possible afin de pouvoir vraiment bâtir, grâce aux difficiles et importantes réformes évoquées dans ce document, un outil de développement efficace répondant aux vrais besoins de la profession, dans un monde en pleine évolution, d'où l'agriculture et la pêche lagonaire ne peuvent être mis à l'écart.

Mais en dernière analyse, la CAPL reste avant tout un outil à destination des professionnels. Ce sont eux qui doivent se sentir porteurs d'une responsabilité quant au devenir de cette structure dans le dispositif public de soutien au monde agricole et ce sont eux également qui doivent faire part de leur volonté et de leurs choix dans ce domaine.

Ph.C - SG/CAPL - août 08



TENUE DU REGISTRE DE L'AGRICULTURE

Créé en 1999, le Registre de l'agriculture compte environ 13500 professionnels actuellement inscrits mais à peine plus de la moitié dispose d'une carte en cours de validité (env 5000 agriculteurs-éleveurs et 1650 pêcheurs au début de l'année 2008).

IMPORTANT : la validité de la carte a été récemment portée à 5 ans

REPRÉSENTATION DE LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE AUPRÈS DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE, LES SOCIÉTÉS ET GIE, LES COMMISSIONS "SUIVI DES FILIÈRES DE PRODUCTION" ET LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION AGRICOLE



1 Conseil d'administration Régime de Solidarité territoriale

1 représentant des agriculteurs + 1 suppléant
AMARU Rubel, (TUPAIA William)

2 Conseil d'administration du Régime des Non salariés

2 représentants des agriculteurs et 1 représentant des pêcheurs proposé par la CAPL (Titulaires et suppléants) :
TUPAIA William, (HOLMAN Félicien), PAHAPE Edouard (TEMATAHOTOA Mootaua), Alexis HAOTAI (Olivier TAPEA)

3 Assemblée générale de la SAGEP

Le président de la CAPL ou son représentant
TAURAA Henri

4 Conseil d'Administration de la SDAP

1 représentant de la CAPL
TAURAA Henri

5 Conseil d'Administration des Jus de fruits de Moorea

Le président de la CAPL ou son représentant

6 Conseil d'Administration de l'Abattoir de Tahiti

Le président de la CAPL + un représentant
TAURAA Henri, AMARU Rubel

8 Gie Monoi de Tahiti

1 représ. prod. coprah + 1 représ. prod. tiare
TEMAURI Iete, PAHAPE Edouard

9 Assemblée générale de la SETIL

Le président de la CAPL ou son représentant
TAURAA Henri

10 Commission Avicole

Le président de la CAPL ou son représentant
Patia TAPUTU

11 Commission Consultative Protection des Végétaux

Le président de la CAPL ou son représentant
TAURAA Henri

12 Commission de la Viande Porcine

Le président de la CAPL ou son représentant
TAURAA Henri, AMARU Rubel

13 Commission des Fleurs Coupées

Le président de la CAPL ou son représentant
ESTALL Vahine, LAINE Virginie

14 Commission des Installations Classées

1 représentant de la CAPL
Philippe COURAUD

15 Commission d'attribution des lots agricoles

Le président de la CAPL ou son représentant
TAURAA Henri (Rubel AMARU)

16 Commission des Pesticides

1 agriculteur désigné par la CAPL ou son suppléant
TAURAA Henri

17 Conférence Agricole fixant le régime général relatif au prix des produits au stade de la production dans le territoire

Le secrétaire général de la CAPL + 6 agriculteurs désignés par la CAPL : UFA Guilbert, IORSS Abel, TEHEURA Maima, SHAN HANG HEU KONG, HENRY Françoise, TANÉPAU Marcelline, VIRIAMU Diane.

18 Conseil d'Administration de la Caisse de Soutien des Prix du Coprah

Président de la CAPL + 3 représentants
Henri TAURAA, Iete TEMAURI, Adrien NAUTUA, Paëa TEHIVA

19 Conseil de l'Établissement Public Territorial d'Enseignement et de Formation Professionnelle

Le président de la CAPL ou son représentant
TAURAA Henri

20 Conseil de centre du CFPPA

Le président de la CAPL ou son représentant
TAURAA Henri

21 Jury permanent CFPPA

Le président de la CAPL ou son représentant
Philippe COURAUD

22 Commission d'exploitation EPTEFA

1 représentant de la CAPL
TAURAA Henri

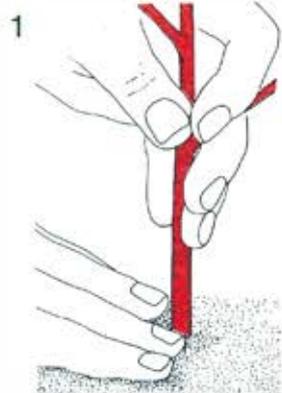
23 CPMFR - Assemblée générale Maisons familiales rurales

Le président de la CAPL ou son représentant
TAURAA Henri

25 CESC (Conseil économique social et culturel)

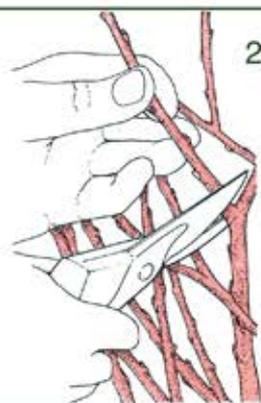
2 représentants des agriculteurs proposés par la CAPL
TAMA Jean, Hauata Claude

Le Greffage

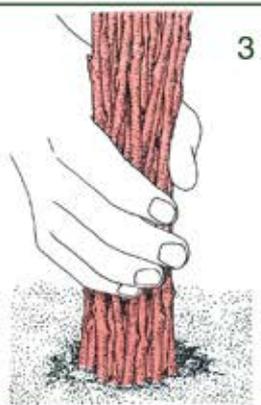


Le greffage est une technique qui consiste à joindre deux parties de deux plantes différentes de telle manière qu'elles s'unissent et continuent à croître comme une seule plante. L'une de ces parties, le **greffon**, est en général une tige de la plante qu'on désire multiplier de cette manière; cette tige est greffée sur le tronc d'une autre plante, qu'on appelle le "**porte-greffe**" ou le "**sujet**". Bien qu'on subdivise le greffage en un nombre plus ou moins grand de méthodes, il en existe en fait deux fondamentales : le **greffage apical**, au cours duquel on sectionne entièrement le haut du porte-greffe pour y insérer le greffon, et le **greffage latéral**, au cours duquel le greffon est inséré sur le côté du porte-greffe, lequel ne sera taillé qu'une fois l'opération terminée. Nous avons déjà présenté cette dernière technique sous le titre "**La greffe en fente latérale**" dans notre précédente édition. Le greffage exige une préparation qui prend du temps, ce qui peut faire paraître cette technique moins séduisante que d'autres méthodes de multiplication telles que le bouturage ou le marcottage. Mais il existe certaines plantes qu'on ne peut multiplier par aucune autre méthode que le greffage si l'on désire obtenir une variété particulière : la seule manière consiste donc à en prélever un greffon qu'on greffe sur un autre sujet. Toutefois, la meilleure raison de procéder à une greffe plutôt qu'à tout autre moyen de multiplication est sans doute de faire bénéficier une plante des qualités d'un sujet particulier. On a ainsi cultivé divers arbres fruitiers qui ont ensuite servi de porte-greffe pour exercer une action tant sur les dimensions que sur les capacités de fructification d'une autre variété sur laquelle on a prélevé des greffons. En outre, le porte-greffe peut être doté des qualités suivantes dont il fera bénéficier la plante greffée : résistance aux nuisibles et aux maladies, tolérance à l'humidité et à la salinité élevées de certains sols et tolérance à l'alcalinité élevée de certains autres terrains. Plus le porte-greffe est important, plus il aura d'influence sur le greffon. Il y a encore un autre avantage à greffer plutôt qu'à bouturer ou marcotter : **on peut insérer plus d'un greffon sur un seul sujet**. C'est là une propriété du greffage particulièrement utile dans le cas de certains arbres fruitiers, car on peut introduire un greffon doté de qualités pollinisatrices appréciables sur un arbre qui a déjà subi une greffe d'une autre variété. Cependant, le greffage pose quantité de problèmes, dont le principal consiste à s'assurer que les deux plantes sont compatibles. C'est en fonction de cela qu'on peut déterminer quelle variété et quelle espèce d'une plante peut être greffée sur tel ou tel sujet. En règle générale, il est normal de greffer certaines variétés sur des sujets de la même espèce ou d'une espèce très proche. Pour réussir une greffe, il est essentiel de bien déterminer la position des divers tissus aussi bien du sujet que du greffon, afin de réaliser entre les deux tiges une union rapide et durable. On donne le nom de **cambium** à la partie de la tige en croissance active qui se trouve sous l'écorce. Il faut placer la couche de cambium du greffon et celle du porte-greffe de telle façon qu'elles soient absolument adjacentes l'une à l'autre ou que leur contact soit aussi intime que possible. Mais la réussite d'une greffe dépend aussi de la rapidité avec laquelle on opère les coupes et on met les deux éléments en contact : les surfaces d'amputation doivent être rapprochées dans le plus bref délai, car si on leur laissait le temps de sécher, les tissus périraient et au lieu de favoriser la reprise de la croissance, ils élèveraient une barrière entre les deux parties greffées.

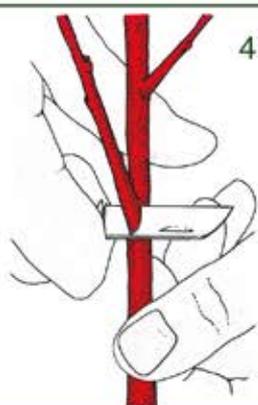
Choisissez une plante qui convienne comme porte-greffe. Plantez-la et laissez-la se développer pendant quelques mois...



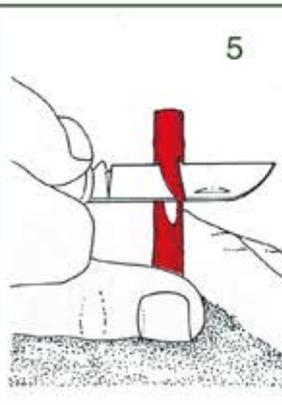
Choisissez une plante qui convienne comme greffon et coupez-en quelques tiges de bois dur vigoureuses...



Formez un faisceau de ces greffons et mettez les en jauge dans un endroit frais et bien drainé. Étiquetez-les.



Élaguez les 30 à 40 cm inférieurs du porte-greffe de toutes ses branches juste avant l'éclosion des bourgeons...

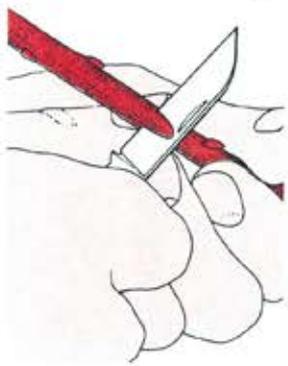


Écimez le porte-greffe jusqu'à l'endroit où sera placé le greffon et pratiquez une coupe oblique de 4 cm jusqu'au sommet...



Prenez un des greffons mis en jauge et étêtez-le juste au-dessus d'un œil en laissant à peu près 4 yeux jusqu'à la base...

7



Opérez une coupe de 4 cm à la base du greffon ayant la même obliquité que celle du porte-greffon et s'achevant au dessus de l'œil du bas.

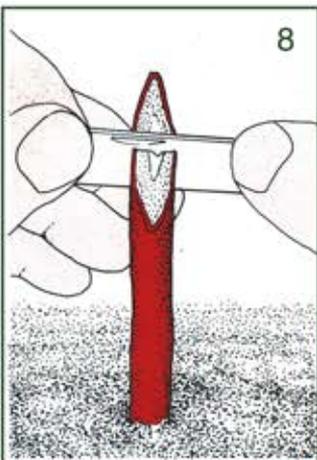
Un bon greffage dépend pour beaucoup du fait qu'on procure aux tissus des conditions favorables à leur développement et à leur union. En d'autres termes, il faut éviter toute déshydratation, et fournir une bonne température ambiante aux parties greffées en les recouvrant soigneusement jusqu'au moment où elles se seront intimement jointes. Traditionnellement, c'est avec du raphia qu'on lie et recouvre les deux éléments de la greffe, mais, à l'heure actuelle, la plupart des greffes sont attachées au moyen d'un ruban de polyéthylène transparent d'un peu plus d'un centimètre de largeur. Ce matériel a l'avantage d'entourer et de sceller complètement les zones qui ont été entamées et, de ce fait, de réduire au minimum la déshydratation. Une fois que les deux éléments de la greffe se sont bien unis, il faut élaguer toute la végétation qui pourrait se développer n'importe où sur le porte-greffon pour éviter que le porte-greffon ne fasse concurrence au greffon.

La greffe anglaise au galop

Cette méthode est celle à laquelle on recourt couramment pour le greffage des arbres fruitiers, mais elle peut tout aussi bien servir pour tous les arbres et arbustes dont les tissus sont susceptibles de s'unir sous notre climat. Choisissez une plante qui constitue un porte-greffon convenable et mettez-la en terre à l'endroit choisi dans le verger. Étiquetez-la et laissez-la se mettre en place pendant quelques mois (1).

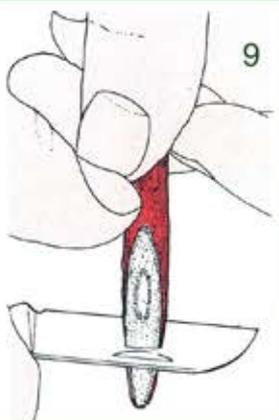
Les jours ou les semaines suivantes, sélectionnez une autre plante-mère susceptible de fournir les greffons. Prélevez sur cette plante plusieurs tiges de bois dur, avec toute leur végétation. Attachez-les ensemble et mettez-les en jauge à une profondeur de 15 cm, dans un sol bien drainé et au frais. Tassez bien le sol autour de votre botte de greffons et étiquetez-les. En procédant de la sorte, vous constaterez qu'au moment du greffage, les greffons seront moins développés que la végétation du porte-greffon (2 et 3). Dès que la sève aura commencé à monter, préparez le porte-greffon; en général, cela se produit juste avant l'éclosion des bourgeons de feuilles. Élaguez bien le porte-greffon de façon qu'il n'en reste qu'une seule tige, sans aucun rameau (4). On a l'habitude de greffer les arbres fruitiers à une hauteur d'environ 25 cm au-dessus du niveau du sol, pour éviter certains accidents tel que le pourrissement du collet du porte-greffon. Au moyen d'un sécateur bien affûté, écimez le porte-greffon. Puis opérez avec un couteau tranchant une section oblique de 4 cm environ à travers l'extrémité supérieure de la tige (5). Retirez du sol les greffons que vous y aviez mis en jauge. Choisissez-en un dont le diamètre de base soit à peu près le même que le diamètre du porte-greffon à son sommet. Avec un couteau très tranchant, pratiquez une section à ras au-dessus d'un bourgeon, de façon à laisser en place entre la base et l'apex du greffon quatre ou cinq autres yeux (6). Opérez ensuite à la base du greffon une section oblique de 4 cm environ, qui se termine juste au-dessus d'un bourgeon (7). A un tiers de la longueur de la section oblique au sommet du porte-greffon, à partir du haut, pratiquez une incision peu profonde (1 cm environ) (8). D'autre part, façonnez une languette sur le greffon en l'incisant, de 1 cm environ, à un tiers de la longueur de la section oblique à partir du bas. Veillez bien à maintenir la lame du couteau au même angle pour inciser le greffon que pour inciser le porte-greffon (9). Glissez le greffon dans le porte-greffon de telle manière qu'ils se tiennent bien l'un l'autre (10). Attachez fortement la greffe au moyen d'un ruban de polyéthylène transparent (spécial pour greffage); scellez le sommet du greffon avec du goudron végétal, et étiquetez l'ensemble (11). Dès que les surfaces commenceront à former des cals, vous pourrez retirer le ruban de polyéthylène. Élaguez toute végétation produite par le porte-greffon et ramenez à une seule les pousses du greffon (12).

8



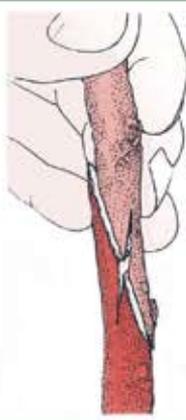
Pratiquez une entaille peu profonde de 12 mm dans le porte-greffon à un tiers de la section oblique à partir du haut de celle-ci.

9



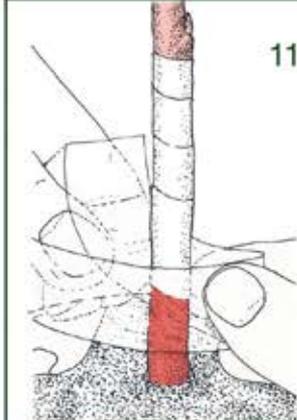
Pratiquez une entaille peu profonde de 12 mm dans le greffon à un tiers de la section oblique à partir du bas de celle-ci.

10



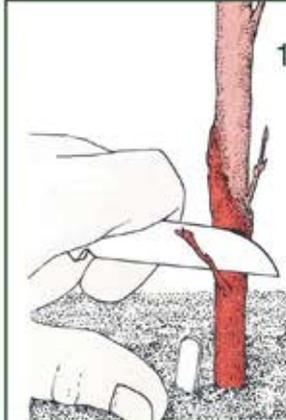
Glissez le greffon dans le porte-greffon de façon que les entailles s'entreprennent.

11

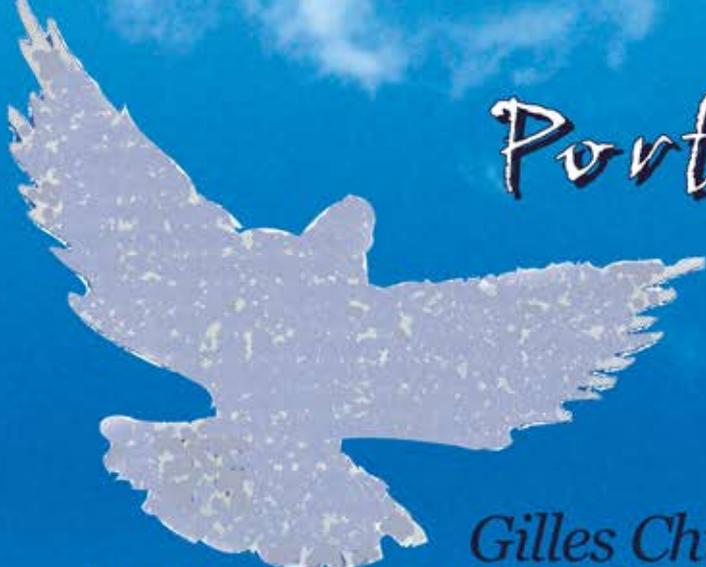


Attachez serré la greffe avec du ruban plastique et enduisez le sommet du greffon de goudron végétal. Étiquetez l'ensemble.

12



Retirez le ruban plastique quand les surfaces d'amputation ont formé des cals et élaguez toute végétation poussant sur le porte-greffon.



Portrait d'un jardinier inspiré...

Gilles Chin a la foi, et c'est dans les Evangiles et les messages du prophète de l'Eglise du Nouveau Testament qu'il a trouvé sa vocation d'agriculteur biologique, il y a une quinzaine d'années...

C'est ainsi qu'il a mis en valeur un fond de vallée de 2 000 m² pour cultiver toutes sortes de variétés maraîchères sans aucun produit chimique et en utilisant comme engrais du fumier de volaille et les résidus de ses cultures.

C'est un dur travail quotidien que Gilles effectue pourtant avec plaisir car c'est devenu pour lui un devoir et une mission dont il s'acquitte sereinement, travaillant sa terre presque respectueusement, alignant ses parcelles de cultures avec soin et rigueur, dessinant son jardin idéal...





On découvre le jardin de Gilles au détour d'un tournant sur la route du Mont Marau, une trentaine de mètres en contrebas, dans une petite vallée à fei encaissée entre deux crêtes abruptes de la montagne de Faa'a, au dessus de St-Hilaire. C'est l'alignement de ces parcelles rectilignes qui attire le regard et l'intérêt sur ce jardin exemplaire...



Gilles cultive toutes sortes de spécialités maraîchères. Il aime trouver et expérimenter de nouvelles semences et il est particulièrement satisfait de cette nouvelle variété de tomate en grappes dont il fera bientôt une première récolte...

Par bonheur, il ne manque pas de l'eau indispensable à ses cultures. Il a néanmoins fallu installer un système d'arrosage que Gilles a développé petit à petit, année après année, pour pouvoir exploiter toute la surface disponible.

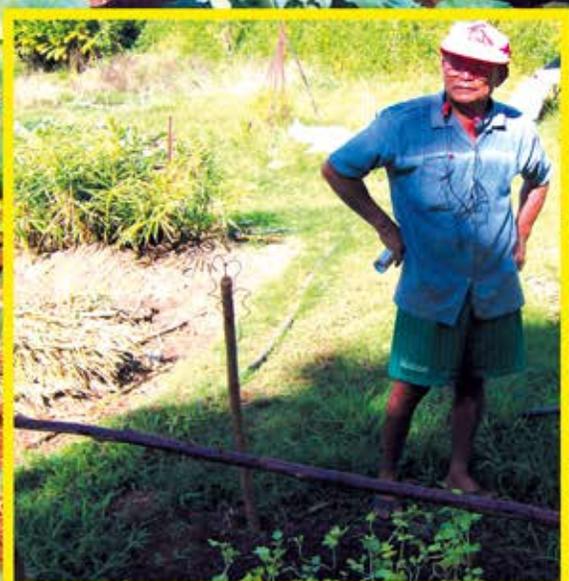


Plusieurs plate-bandes sont au repos pendant quelques mois, amendées d'un mélange de sciure de bois et de fumier de volaille, et qui seront retournées et travaillées plusieurs fois avant que Gilles ne leur consacre une nouvelle culture. C'est cette préparation d'un sol riche et profond qui permet la croissance des plantes et le meilleur développement de leurs défenses naturelles...



Pour Gilles, l'agriculture biologique s'est imposée comme la seule méthode de culture qui respecte l'environnement et permet aux plantes et à la terre de développer leurs capacités naturelles pour se défendre contre les insectes prédateurs et les maladies. Cela garantit également à ses clients soucieux de leur santé de ne consommer aucun résidu de produit issu de l'industrie chimique et jamais personne ne se plaint si quelques feuilles ont été "goûtées" par quelques limaces ou quelques scarabées de passage...

Gilles Chin a bientôt 73 ans et toujours une silhouette de jeune homme, ainsi que la même énergie !. L'agent de la Chambre d'agriculture est un peu désemparé car Gilles n'a pas de problème dans une pratique agricole qu'il maîtrise parfaitement, il ne se plaint pas malgré la pénibilité du travail, ne demande pas d'aide et se déclare tout à fait satisfait de son exploitation sur le plan économique... Nous n'en saurons pas beaucoup plus car Gilles n'aime pas parler chiffres et argent... Il consent toutefois à nous révéler que sa clientèle est constituée, d'une part, de quelques magasins et restaurants de Faa'a, et des membres de sa communauté religieuse. A l'exception des quelques légumes qu'il prélève pour la consommation familiale, tout est vendu et il ne peut pas satisfaire tout le monde!



Modeste, mais tout de même flatté qu'on s'intéresse à son travail, Gilles est surpris que son fa'a pu susciter tant d'intérêt et même d'admiration. L'idée de pouvoir servir d'exemple à des jeunes et d'inspirer, peut-être, des vocations, le fait rire de bon cœur ! "Si ça arrive, tant mieux...il n'y a pas d'âge pour aimer et respecter la nature, la preuve !" dit-il en retournant cultiver son jardin...



LE TROCA

UN DEMI SIÈCLE DE PRÉSENCE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Service de la Pêche
PIHA RAVA'AI

Le troca n'existait pas en Polynésie française avant 1957. Le Pays a introduit ce mollusque afin de pouvoir exploiter sa coquille comme substitut à la quasi disparition de la nacre issue de la plongée dans les lagons des Tuamotu. En novembre 1957, 40 trocas en provenance du Vanuatu sont placés sur le récif Teaiatea près de la passe Vaionifa à Tautira (fenua aihere). En 1958, un second lot de 40 trocas en provenance de Nouvelle-Calédonie cette fois-là, est introduit au même lieu. Tous les trocas actuels descendent de ces 80 spécimens d'origine.



Dès 1962, un texte réglementaire protégeait totalement le troca. A partir de 1963, le service de la Pêche a procédé à des campagnes de dispersion de ce mollusque dans presque toute la Polynésie. Ainsi, en 1963, des jeunes trocas sont prélevés à Tautira et transférés dans d'autres sites de Tahiti, à Moorea et à Bora Bora. Le troca est ensuite transféré dans le reste des îles sous le vent en 1964 et dans les Tuamotu, Australes et Gambier à partir de 1968. Il faudra attendre les années 90 pour leur introduction aux Marquises par un particulier. L'exploitation du troca a débuté en 1971 avec les pêches organisées à Tahiti selon un cycle

tournant, encadrée par un texte réglementaire datant de 1970. Aujourd'hui, la pêche du troca est régie par la délibération n°88-184 du 8 décembre 1988 et son arrêté d'application 6866 MME du 22 novembre 1989 qui en fixe les conditions de pêche et de commercialisation.

LES PÊCHES JUSQU'EN 2000

De 1971 à l'an 2000, 154 campagnes de pêche ont été organisées par le service de la Pêche et les comités de surveillance des communes concernées. Ces pêches ont fourni 2210 tonnes de coquille. On distingue 3 grandes périodes, correspondant chacune à une décennie :



 1971-1980 : la décennie IDV - 70 opérations sont menées sur Tahiti et Moorea pour 1148 tonnes de coquille

 1981-1990 : la décennie ISLV - on assiste au déclin des pêcheries des IDV (13 opérations pour 184 tonnes), au développement des pêcheries des ISLV (48 opérations pour 370 tonnes) et à l'émergence de celles des Tuamotu (5 opérations pour 84 tonnes). La dernière pêche à Tahiti est effectuée en 1985.

 1991-2000 : la décennie Tuamotu - les pêcheries des IDV et des ISLV ont disparu tandis que celles des Tuamotu décollent (18 opérations de pêche pour 424 tonnes).



L'organisation des pêches suivait une procédure lourde impliquant un appel d'offres pour les acheteurs, le recensement des populations de trocas avant chaque pêche et un encadrement très serré de chaque pêche par le service de la Pêche. Cette organisation nécessite la disponibilité de personnels et de budget substantiels au niveau du service de la Pêche pour pouvoir s'appliquer efficacement. Entre 2000 et 2005, aucune pêche de troca n'a été organisée bien que plusieurs recensements aient été effectués; en effet, chacun concluait à une ressource trop faible pour justifier l'organisation d'une pêche.

LA NOUVELLE ORGANISATION DES PÊCHES

En 2006, une nouvelle organisation des pêches est testée aux Tuamotu. Celle-ci est basée sur le principe qu'il vaut mieux exploiter un stock de trocas en bonne et due forme plutôt que de le laisser vieillir inutilement ou qu'il ne profite qu'aux braconniers. Une fois ce principe établi, il faut trouver un moyen de réduire la lourdeur de son organisation.

Les éléments fondateurs du nouveau schéma d'exploitation ont été les suivants :

- 1 - Priorité à la qualité
- 2 - respect des tailles autorisées
- 3 - valorisation de la chair
- 4 - implication renforcée des comités de surveillance à la gestion de leurs ressources

 **Priorité à la qualité** : un troca de qualité a potentiellement une valeur supérieure. Ainsi, pour un travail identique, un pêcheur a intérêt à prendre des coquilles qui pourront être achetées plus chères, d'où l'intérêt de les trier au moment de la pêche. Pour le troca, les pêches antérieures ont montré que dans la plupart des sites, la qualité des coquilles a tendance à décliner à partir de 10cm.

Respect des tailles autorisées : la réglementation autorise le prélèvement des individus dont le plus grand diamètre de la base de la coquille est compris entre 8 et 11cm. Afin de favoriser la qualité et assurer le maximum de fécondité, la taille autorisée a été réduite à l'intervalle 18-10 cm. Il faut savoir que la fécondité d'un troca varie exponentiellement par rapport à sa taille. Ainsi, un troca de 11 cm pond presque 2 fois plus d'œufs qu'un troca de 8 cm, ou encore, un troca de 12,5 cm pond 5 fois plus d'œufs qu'un troca de 9 cm. En faisant respecter cette gamme de taille autorisée, on sauvegarde un maximum des meilleurs géniteurs et on minimise les risques liés à l'exploitation.

Valorisation de la chair : dans le schéma de pêche classique, un énorme gaspillage de chair était constaté en raison principalement d'une période de pêche trop courte. Or, il est possible de récupérer environ 10% de chair comestible par rapport au poids de coquille vide. Outre l'opportunité pour les pêcheurs de consommer légalement cette chair, certains peuvent en tirer quelques revenus en permettant ainsi à d'autres consommateurs de les apprécier.

Implication des comités de surveillance : les comités de surveillance sont composés notamment de personnalités issues de la commune concernée (pêcheurs et conseillers municipaux). Leur rôle est essentiel dans cette nouvelle organisation car elles-seules restent sur place en permanence et peuvent donc surveiller les opérations de pêche et veiller aux règles imposées. Au terme de quelques pêches, ces comités pourront d'une part acquérir suffisamment d'expérience et d'assurance pour organiser entièrement de futures pêches, d'autre part : s'imprégner de l'intérêt d'une gestion rationnelle pour que cette ressource reste durable.



Par rapport à l'ancien système de pêche les avantages évidents sont les suivants : - Il n'y a plus besoin d'effectuer des recensements avant la pêche - un quota indicatif est attribué sur la base de données statistiques antérieures, de connaissances récentes récupérées, de vœux des populations concernées ou encore d'un montant forfaitaire. Le principe étant que ne pourra être pêchée que la fraction d'individus de la bonne classe de taille et qui aura une qualité minimale; il restera encore dans le site concerné, les reliquats de cette gamme de taille bien sûr mais surtout tous les individus des autres classes de taille, beaucoup plus nombreux que la fraction retirée par la pêche. Dans cette optique, la création de réserves est inutile voire négative car une fraction qui aurait pu être valorisée serait devenue inaccessible à la pêche.

- La durée de pêche pourra être considérablement allongée afin de donner plus de temps aux pêcheurs pour effectuer les tris (taille et qualité) au moment de la pêche, récupérer les chairs dans de bonnes conditions, nettoyer les coquilles et organiser leurs sorties de pêche. Une durée de 2 semaines à 2 mois est préconisée selon les sites.

- La surveillance des opérations de pêche est allégée. Il n'y a plus d'horaires de pêche ni de zone de réserve à surveiller. La présence en permanence du service de la Pêche sur les sites de pêche n'est plus indispensable et il est ainsi possible d'ouvrir en même temps plusieurs sites à la fois, même très éloignés les uns des autres.

LES PÊCHES RÉCENTES

Entre octobre 2006 et février 2008, 4 campagnes de pêche ont été organisées selon ce nouveau schéma aux Tuamotu et dans l'archipel de la Société. En l'espace de 17 mois, ces pêches ont généré une recette de près de 160 millions FCP correspondant à 492 tonnes de coquille.



Les zones de pêche réglementées à Tahiti

En Polynésie, comme dans tous les pays tropicaux, les récifs coralliens sont synonymes de vie dans les lagons. Toute la faune et la flore des lagons en dépendent. L'influence des structures coralliennes va même au-delà du récif barrière : sur la pente externe des îles et en milieu océanique où les grands prédateurs s'approchent des îles pour se nourrir des juvéniles de poissons de lagon. La gestion durable des lagons doit être une priorité pour satisfaire en partie nos besoins alimentaires mais aussi pour préserver et créer des activités économiques". (...)

Stephen Yen Kai Sun - Chef du Service de la Pêche - Te Ve'a Tautai - Avril 2008

4 zones de pêche réglementées (ZPR) existent à Tahiti. 3 d'entre-elles ont été mises en place pour régler des conflits liés à la pêche des "ature"; ce sont les ZPR de Muriavai, Taaone et Matavai. La ZPR de "Moana na'ina'i" par contre a été mise en place dans un but de préservation et de régénération des ressources lagunaires exploitées.

Muriavai (Mahina) est la plus ancienne ZPR de Tahiti et a été mise en place en 1997. La zone concerne la baie fermée à l'embouchure de la rivière Tuauru. Plus précisément, des balises jaunes ont été installées pour délimiter une zone qui inclut le motu Anaana à l'Ouest et le motu Aau (motu Martin) à l'Est. L'utilisation du filet y est interdite. La capture des «inaa» à l'aide d'une épuisette est par contre autorisée.

Taaone (Pirae) est la seconde ZPR mise en place (2003). La délimitation de cette zone s'est appuyée sur le balisage existant et complétée par quelques balises jaunes pour circonscrire la partie Est de la baie. A l'instar de Muriavai, l'utilisation du filet y est interdite.

Matavai, en face de la commune d'Arue est la plus récente ZPR (2007). La zone concernée est incluse dans l'aire délimitée par une ligne joignant la pointe Outuaiai (tombeau du Roi) à l'Ouest et la pointe des falaises du Taharaa à l'Est. A la différence des 2 ZPR précédentes, c'est l'utilisation du filet pour la pêche des «ature/orare» qui est interdite.

Moana na'ina'i enfin, en face de la commune de Faa'a a été mise en place en 2006. La zone couvre une superficie de 60 hectares, dont 5 situés sur la pente externe du récif barrière. 4 balises jaunes ont été installées. Les 2 balises situées près du chenal lagonaire constituent les limites internes de la ZPR tandis que les limites externes sont virtuelles puisque déduites par le prolongement des balises selon un axe Est-Ouest et à distance de 100 m à l'extérieur de la crête récifale. Depuis Janvier 2008, 4 grands panneaux signalétiques ont été installés pour informer les visiteurs de la nature exacte de la réglementation en vigueur. Dans cette ZPR, toute pêche est rigoureusement interdite, quelle qu'en soit la technique. La seule exception intéresse l'étoile de mer dévoreuse de corail ou "taramea". Une opération de repeuplement en bénitiers a été réalisée en décembre 2007 dont les résultats seront décrits dans un article prochain.



Zone de pêche réglementée de "Taaone" - Pirae

Près le baie de Taaone, délimitée par 6 balises.

la pêche au filet est rigoureusement interdite.

Touta i te 'O'a o'ā Taaone, he'i 6 balise mā nei pūtia i mā'i.

« Opāri » eia mā'i-ā-mā'i te ta'otā'a 'Opāri.

Zone de pêche réglementée de "Matavai" - Arue

Près le baie de Matavai, délimitée par 6 balises jaunes.

la pêche des ature au filet est rigoureusement interdite.

Touta i te 'O'a o'ā Matavai, he'i 6 balise mā nei pūtia i mā'i.

« Opāri » eia mā'i-ā-mā'i te ta'otā'a 'Opāri.

Zone de pêche réglementée de "Muriavai" - Mahina

Près le baie de Muriavai délimitée par 6 balises jaunes.

la pêche au filet est rigoureusement interdite.

Touta i te 'O'a o'ā Muriavai, he'i 6 balise mā nei pūtia i mā'i.

« Opāri » eia mā'i-ā-mā'i te ta'otā'a 'Opāri.

Zone de pêche réglementée de "Moana na'ina'i" - Faa'a

Près le baie de Moana na'ina'i, délimitée par 4 balises jaunes.

la pêche est rigoureusement interdite.

Touta i te 'O'a o'ā Moana na'ina'i, he'i 4 balise mā nei pūtia i mā'i.

« Opāri » eia mā'i-ā-mā'i te ta'otā'a 'Opāri.

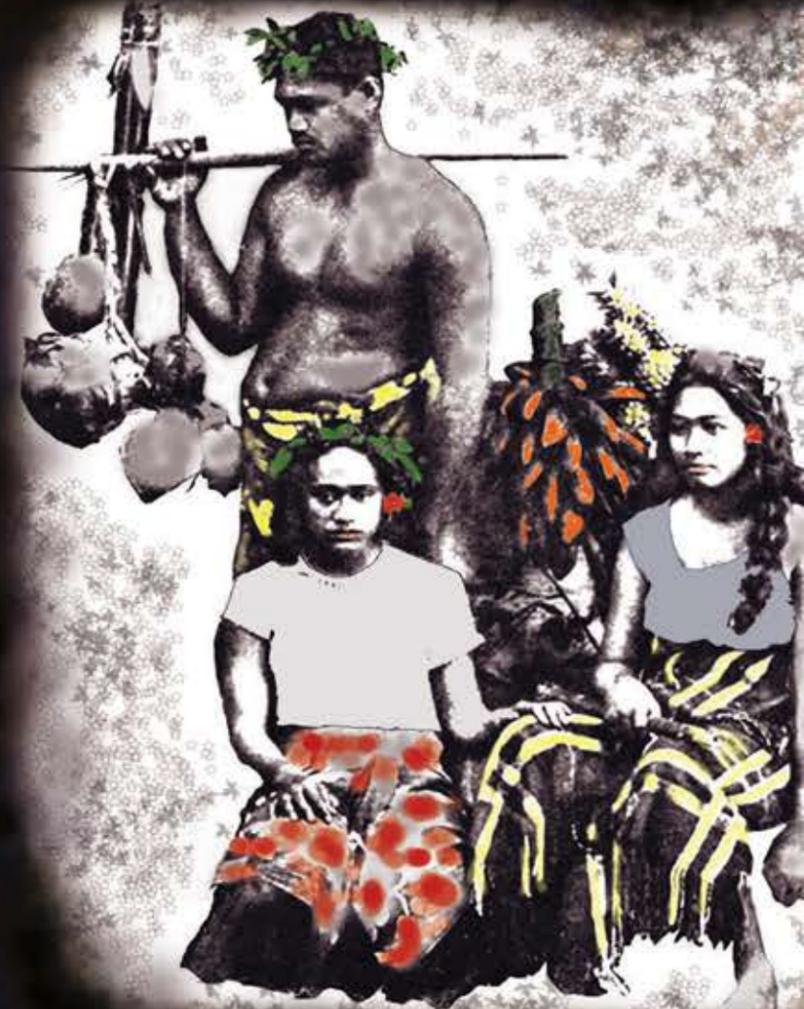


FOIRE AGRICOLE



2008

Vaitupa
Heiri
FA'AA



Développement durable et agriculture raisonnée

...no te fa'a'apura'a ha'apa'o maita'i hia

Le **Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)**, créé en 1947 sous le nom de "Commission du Pacifique Sud" est la plus ancienne organisation régionale du Pacifique. Ses pays membres comprennent 22 états et Territoires océaniques (îles Cook, Micronésie, Fidji, Guam, Kiribati, Mariannes du Nord, Marshall, Nauru, Niue, N^{elle} Calédonie, Palau, Papouasie-N^{elle} Guinée, Pitcairn, Polynésie, îles Salomon, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna et 4 pays fondateurs : Australie, Etats Unis, France et N^{elle} Zélande. Sa **Mission** consiste à aider les peuples océaniques à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent et à prendre en toute connaissance de cause des décisions qui engageront leur propre avenir et celui qu'ils souhaitent léguer aux générations futures. L'organe directeur de la CPS est la Conférence de la Communauté du Pacifique, qui se réunit tous les 2 ans. Lorsqu'il s'agit d'une année où la Conférence ne se réunit pas, le Comité des représentants des gouvernements et administrations prend les décisions. Les points de contact officiels de la CPS sont généralement les ministères des affaires étrangères ou des finances et de l'économie ou leurs équivalents selon les pays.



Le Secrétariat général

Le directeur général (le Dr Jimmie Rodgers depuis novembre 2005) basé au siège de la CPS à Nouméa est le plus haut fonctionnaire du Secrétariat général responsable de la gestion de l'organisation. En avril 2007, la CPS employait 342 personnes.

La Collaboration régionale

La CPS est membre actif du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) qui comprend 11 organisations intergouvernementales océaniques.

Les programmes de la CPS relèvent de 3 divisions : Ressources terrestres, marines et sociales

La division **Ressources terrestres** a 2 objectifs : la gestion durable des systèmes agricoles et forestiers, la biosécurité et la facilitation du commerce. Tous deux offrent des services de conseil, une expertise et un soutien techniques, ainsi que des actions de formation aux pays membres, sur tous les aspects de l'agriculture ou de la forêt, notamment : la santé des végétaux et des animaux, la diversification des productions, l'arboriculture, les ressources génétiques, l'information et la communication, la vulgarisation, etc..



La division **Ressources marines** se compose des programmes **Pêche côtière, Pêche hauturière et Affaires maritimes**. Les programmes des pêches aident les communautés insulaires océaniques de pêcheurs à participer au développement régional et national de la pêche et à en bénéficier, ainsi qu'à la gestion des ressources halieutiques. Ils fournissent conseil, assistance et formation techniques sur le développement de la pêche thonière commerciale à petite et moyenne échelle. Ils fournissent également et diffusent des informations en vue de contribuer au développement et à la gestion des ressources et aident les gouvernements des états et territoires insulaires océaniques à créer des conditions économiques et écologiques favorables au développement d'une aquaculture durable. Le programme affaires maritimes œuvre à examiner et mettre à jour la législation maritime et à organiser des formations visant à assurer que tous les gens de mer satisfont aux normes internationales et contribuent à promouvoir la sécurité des navires et la propreté des océans ainsi que la création d'emplois.





La division **Ressources sociales** comprend le Département santé publique, le Département Statistiques et démographie, le Département Développement humain (culture, femmes, jeunesse et éducation communautaire) et le Centre régional des médias. Les tâches auxquelles la Division attache actuellement une attention prioritaire consiste à aider les Etats et Territoires membres à :

- renforcer leurs moyens de lutte contre diverses maladies transmissibles (Sida, tuberculose, paludisme...) notamment par la surveillance et la prise de mesures de prévention.
- renforcer les moyens de lutte contre les maladies non-transmissibles et liées au mode de vie par la promotion de la santé.
- recueillir, analyser et utiliser les statistiques ainsi que les données et informations démographiques.
- promouvoir les expressions de leur culture traditionnelle.
- intégrer dans leur action des questions intéressant les femmes et les jeunes.
- assurer une formation aux responsables des communautés et élargir l'accès à la communication numérique.



Les principes directeurs de la CPS

- Axer son action sur les priorités de ses membres
- Répondre aux besoins
- Atténuer la pauvreté et promouvoir un développement durable
- Encourager la prise en compte des rôles spécifiques des hommes et des femmes, dans le respect de l'environnement et des identités culturelles océaniques
- Fournir un service de qualité
- Mettre l'accent sur les résultats et la reddition de comptes
- Agir dans la transparence

LE PROJET DADP EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Développement d'une Agriculture durable dans le Pacifique

Le projet DADP est engagé sur 16 pays ou territoires du Pacifique. Il rassemble autour des agriculteurs des services territoriaux et d'états, des organismes et associations issues de la société civile, des formateurs d'écoles spécialisées ainsi que de la CPS.

Les objectifs du DADP ➡ Améliorer la productivité agricole à long terme et les conditions de vie des familles d'agriculteurs

➡ Faire de l'agriculture une activité génératrice de revenus

➡ Promouvoir une agriculture respectueuse des ressources naturelles

En Polynésie, deux projets DADP distincts ont été mis en œuvre dès 2005 :

- la culture de légumes sur un atoll des Tuamotu
- la culture de pastèques sur les motu des Iles sous le Vent

lire pages suivantes



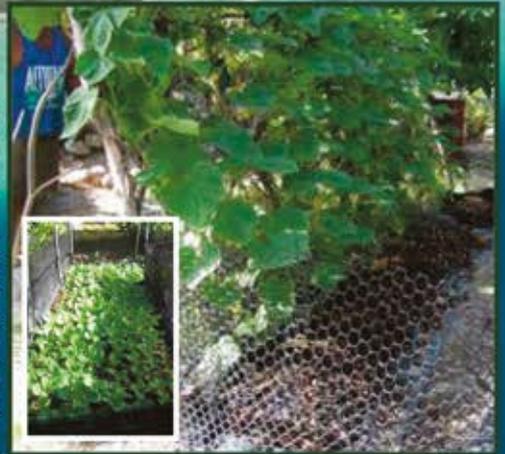
La culture des légumes aux Tuamotu

DIAGNOSTIC

C'est une agriculture peu développée utilisant des petites surfaces de sol corallien aux rendements très faibles avec un épuisement rapide du sol. Cette agriculture dépend totalement des approvisionnements extérieurs car il faut importer de la terre de Tahiti ainsi que des engrais et des produits phytosanitaires ou pratiquer des cultures hors sol qui coûtent très cher.

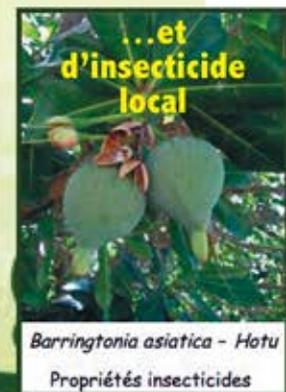


sol corallien très pauvre et terre importée



SOLUTIONS PROPOSÉES

Fabrication et utilisation de **COMPOST** : remplacer la terre et améliorer le sol



La culture des pastèques sur motu aux Iles-sous-le Vent

DIAGNOSTIC

Les agriculteurs creusent des trous dans le sol corallien et remplissent ces trous avec de la terre importée de l'île haute. Pour l'irrigation, ils puisent dans la nappe du motu et pratiquent un arrosage manuel à l'arrosoir.



La fertilisation se fait généralement par dilution d'un engrais complet dans l'eau d'arrosage. Les traitements phyto sanitaires sont fréquents mais, par manque d'informations sur le choix des produits et les dosages, ils s'avèrent toujours coûteux et parfois peu efficaces. Le transport des pastèques par bateau vers Tahiti pour être commercialisées est également très coûteux.

Les risques de pollution du sol et de la nappe phréatique sont élevés et l'appauvrissement des zones de culture a incité les agriculteurs à utiliser de plus en plus d'engrais.



Des réunions de groupe ainsi que des rencontres individuelles entre les agriculteurs et les formateurs de l'atelier régional DADP ont permis d'établir ce diagnostic, d'identifier les besoins des agriculteurs et de rechercher des solutions appropriées à leurs problèmes : Tout d'abord, faire des économies, c'est à dire mieux doser les engrais en fonction du sol et des besoins de la plante et appliquer les pesticides à la bonne dose et au bon moment. Cette économie d'engrais et de pesticides contribue également à limiter les risques de pollution du sol et de l'eau.





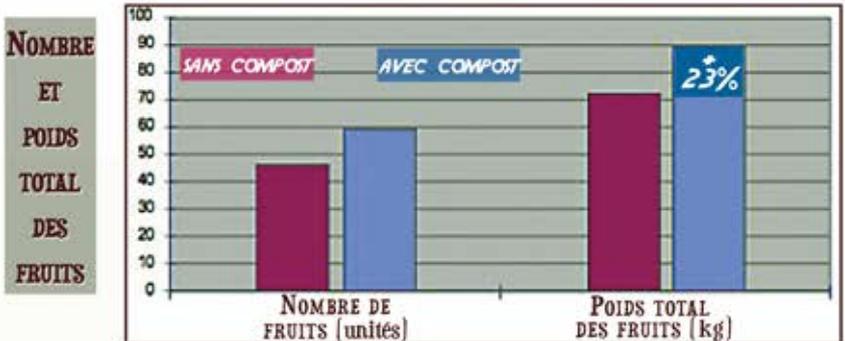
Compostage et irrigation



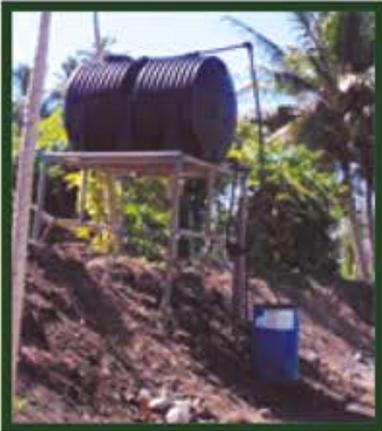
La fabrication et l'usage du compost est évidemment une des principales solutions proposées aux agriculteurs. Des essais de compostage sont réalisés et les résultats obtenus sont assez éloquentes (rendements augmentés de 23% après amendement) pour convaincre les plus sceptiques
(voir tableau ci-dessous)



RÉSULTATS DE LA RÉCOLTE SUR LES PARCELLES D'ESSAI AVEC ET SANS COMPOST



L'autre principale solution proposée concerne l'irrigation qui demande une importante main d'œuvre ou est une perte de temps et un travail pénible pour l'agriculteur. Il leur est proposé un système de goutte à goutte par gravité qui permet un gain de temps, des économies en eau et un arrosage précis. Les agriculteurs se sont vite approprié ces techniques et ont installé 2 systèmes, l'un de 1000 litres sur un terrain de 1000 m² et l'autre de 7500 litres sur une parcelle de 3000 m².



L'irrigation goutte à goutte par gravité permet de gagner du temps et d'utiliser moins d'eau. L'application de compost dans les trous coralliens permet de structurer le sol et d'enrichir la terre et aussi de faire des économies d'engrais. Les plantes poussent mieux et la productivité a augmenté. Les agriculteurs ont évolué et adopté de nouvelles techniques qui répondent mieux à certains de leurs besoins.

Par ailleurs, des fiches techniques et des affiches pédagogiques ont été mis à disposition des producteurs pour leur permettre de mieux identifier les problèmes phytosanitaires et de diversifier leurs cultures. Les agriculteurs ont pu bénéficier de séances de formation de groupe avec un technicien agricole qui a effectué de nombreuses visites de terrain chez eux pour les informer et les conseiller dans leurs pratiques agricoles.



Ce projet DADP a nécessité une bonne communication avec les agriculteurs pour réussir. Cette expérience montre également que la démarche est facilitée si des échanges confiants existent entre les agriculteurs et que chacun participe à la réussite de tous !
BRAVO ET MERCI !





LA PASTEQUE

Nom commun : pastèque, melon d'eau.

Nom scientifique : *Citrullus lanatus*
(autrefois *Citrullus vulgaris*)

Famille des cucurbitacées.

Tout comme le melon, la pastèque vient de l'Afrique centrale, où il en existe encore des variétés sauvages. À une époque préhistorique, elle était cultivée au Moyen-Orient, en Inde et dans ce qui est aujourd'hui la Russie. Depuis des temps immémoriaux, elle est appréciée dans les pays chauds où elle joue un rôle de premier plan lorsque l'eau se fait rare ou qu'elle est polluée.

En Égypte, il y a plus de 5 000 ans, les paysans étaient tenus d'en offrir aux voyageurs assoiffés. Connue des Grecs et des Romains de l'Antiquité, qui la préfèrent au melon, elle sera introduite en Espagne par les Maures au VIII^e ou IX^e siècle. Elle mettra plus de temps à gagner le reste de l'Europe, sans doute car les variétés de l'époque avaient impérativement besoin de températures chaudes pour croître. Les botanistes des XVI^e et XVII^e siècles décriront de nombreuses variétés donnant des fruits à chair rouge, rose, orange, jaune et blanche, et de forme ronde ou oblongue, types que nous connaissons aujourd'hui.

Elle sera introduite en Amérique par les Espagnols d'une part, et les esclaves noirs d'autre part. Du nord au sud, les Amérindiens l'adopteront rapidement. Dans le commerce, elle est généralement classée en trois catégories selon son poids : petite (1,5 à 3 kg), moyenne (3 à 8 kg) et grosse (8 à 11 kg).

C'est l'une des meilleures sources de **lycopène**, un caroténoïde qui exerce une importante action antioxydante ainsi que d'autres fonctions dans l'organisme. On lui attribue entre autres, des effets hypocholestérolémiants et anti-inflammatoires ainsi que la capacité d'empêcher la formation de certains types de cellules cancéreuses. Elle fournit de la **vitamine C**, des **sels minéraux** et a des **propriétés anti-oxydantes**. Composée à 92 % d'eau, la pastèque est très peu calorique. Sa chair est de couleur rouge ou rosée, mais peut aussi être blanche ou jaune. Ses graines sont comestibles et certaines variétés de pastèques en sont dépourvues. Les critères de sélection des producteurs de pastèques sont généralement :

- ⊗ La résistance aux maladies
- ⊗ La résistance aux transports
- ⊗ Une chair ferme et sucrée

Variétés	Durée de culture Caractéristiques	Rendements possibles	Sans pépins s.v.p. !
Sugar Belle 	70 à 80 jours Amélioration de Sugar Baby, un peu plus précoce et vigoureuse Bonne résistance à la fusariose et à l'antracnose	Forte productivité Fruits de 5 à 8 kg	En 1949, les premières variétés de pastèques sans pépins voyaient le jour aux États-Unis. C'était une révolution dans la petite histoire de ce fruit et... un net avantage ! En effet, contrairement aux semences du melon, qui sont concentrées dans la cavité centrale et sont donc faciles à enlever, celles de la pastèque sont dispersées à travers la chair et les retirer une par une est fastidieux.
Sugar Dragon 	70 à 80 jours. Hybride du Sugar Baby Chair fine et très sucrée Bonne résistance à la fusariose et à la cercosporiose	Forte productivité Fruits de 7 à 8 kg	
Royal Jubilé 	90 à 95 jours Arôme doux et sucré Résistance au transport Tolérance à la fusariose	Gros fruits allongés de 10 à 12 kg	
Charles-ton Grey 	85 à 90 jours Résistance à la chaleur Résistance au transport Bonne résistance à la fusariose et à l'antracnose	Gros fruit allongés, vert clair de 10 à 14 kg	

Avec pépins, merci !
Dans plusieurs pays, on sélectionne les melons d'eau pour qu'ils produisent un maximum de gros pépins. En Afrique, ceux-ci sont considérés comme un aliment en soi puisqu'ils sont extrêmement riches en protéines, en glucides et en lipides. Ailleurs, on en tire une huile comestible. En Inde, on en fait une farine pour le pain. En Asie, on les consomme rôtis et salés.

Semis en pépinière

Matériel nécessaire pour le semis

- ⊗ **Pépinière** : elle est constituée d'une **ombrière** de 50% d'ombrage et d'un **support élevé** où sont placés les semis (ce qui permet d'éviter la contamination par les maladies du sol)
- ⊗ **Semences** : un gramme de semences contient environ 5 à 6 graines.
- ⊗ **Terreau** : terreau spécial semis ou universel ou terre riche en matière organique et saine.
- ⊗ **Plaquettes avec alvéoles** : Placer une graine par alvéole.



Irrigation

Arroser régulièrement pour que le terreau reste humide.

Fertilisation

Dès la levée, arroser avec un engrais soluble **riche en phosphore**, afin de favoriser le développement racinaire.
(A titre indicatif, nous proposons *PETERS 10.50.10* ou *Kristalon Jaune 13.40.13* à la dose de 10g/10 l (1 cuillère à soupe pour 10 litres))

Traitements phytosanitaires

Observer les plants pour juger de la nécessité d'un traitement.

- ⊗ Si besoin est, traitement contre les pucerons à base de *pymétrozine* (PLENUM) et contre les mineuses à base de *cyromazine* (TRIGARD) (voir le tableau Traitements)
- ⊗ Traitement contre le dépérissement et les maladies du sol : pour éviter la fonte des semis, traitement à base de *propamocarbe* (PREVICUR) à la dose de 14ml/m² (3 cuillères à café pour 1 m²)

Préparation du sol pour le repiquage

Préparer le sol 10 jours avant le repiquage. Retourner la terre et apporter 10 à 30 tonnes par hectare de fumier ou de compost, soit 1 à 3 pelletés par trou (voir le tableau Fertilisation).



Fertilisation

Période d'apport	Type d'engrais	Quantité par ha	Quantité par trou	Unités fertilisantes par ha		
				N	P	K
Préparation du sol	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fumier ▪ Compost 	10 à 30 tonnes par hectare	1 à 3 pelletés			
Fertilisation de fond à la plantation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engrais complet 12.12.17 	240 kg	60 g = 1 B/pâté	30	30	41
15 jours après la plantation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engrais complet 12.12.17 	100 kg	25 g = 3 C/S	12	12	17
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urée 46.0.0 	16 kg	4 g = 1 C/C	7,5		
Apparition des premières fleurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engrais complet 12.12.17 	100 kg	25 g = 3C/S	12	12	17
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urée 46.0.0 	16 kg	4 g = 1C/C	7,5		
Nouaison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engrais complet 12.12.17 	75 kg	19 g = 2 C/S	9	9	13
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chlorure de potasse 0.0.60 	32 kg	8 g = 1C/S			19
Fruits de la taille d'une orange	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engrais complet 12.12.17 	75 kg	19 g = 2 C/S	9	9	13
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chlorure de potasse 0.0.60 	32 kg	8 g = 1C/S			19
TOTAL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engrais complet 12.12.17 ▪ Urée 46.0.0 ▪ Chlorure de potasse 0.0.60 	590 kg 32 kg 64 kg	148 g 8 g 16 g	87	72	139
		686 kg	172 g			

Mise en place de la culture

Ecartement entre les trous: 1 m x 2 m environ.
Fertilisation de fond : A la plantation, apporter 240kg par hectare d'engrais complet 12.12.17, soit 60g par trou puis 4 apports d'engrais pendant la culture.

Repiquage

- ⊗ Choisir les plants les plus vigoureux
 - ⊗ Plantation au stade 2/3 feuilles
 - ⊗ 2 à 3 plants par trou
- En cas d'utilisation d'un système d'irrigation goutte à goutte, installer un goutteur par trou.

Suivi de la culture

Irrigation

- ⊗ Elle commence juste après la plantation.
- ⊗ L'irrigation doit être régulière, 1 à 2 fois par jour, la matin et/ou le soir (éviter les heures chaudes de la journée).
- ⊗ La quantité d'eau à apporter dépend du stade de la plante et des facteurs climatiques.
- ⊗ Apporter des quantités d'eau importantes pendant le grossissement des fruits puis plus faibles au cours de la maturité (15 jours avant la récolte) pour éviter l'éclatement du fruit et favoriser l'enrichissement en sucre.

Traitement contre les maladies

Prophylaxie (= Prévention)

Il faut éviter les contaminations par des foyers antérieurs et extérieurs de ravageurs et de maladies, c'est à dire qu'il faut éliminer les cultures après les récoltes ainsi que les mauvaises herbes dans et autour de la plantation.

Traitements phytosanitaires

Observer les plants pour juger de la nécessité d'un traitement.

⊗ Si besoin, traitement contre les pucerons à base de pymétozine (PLENUM) et contre les mineuses à base de cyromazine (TRIGARD)



Maladie	Seuil	Traitement	Dose pour 10L	Dose pour 200L
Dépérissement	Dès les premiers symptômes	Carbendazime (Brior Flo)	8 g = 1 C/S	160 g = 2 B/pâté
Mildiou		Mancozèbe (Dithane)	20 g = 2 C/S	400 g = 5 B/pâté
		Chlorothalonil (Fungistop)	30 ml = 3 C/S	600 ml = 6 B/pâté
Oïdium		Diféconazole (Score)	5 ml = 1 C/C	100 ml = 1 B/pâté
		Carbendazime (Brior Flo)	8 g = 1 C/S	160 g = 2 B/pâté
Anthracnose, cercosporiose, septoriose, alternariose		Mancozèbe (Dithane)	20 g = 2 C/S	400 g = 1 B/beef
	Chlorothalonil (Fungistop)	30 ml = 3 C/S	600 ml = 6 B/pâté	
	Diféconazole (Score)	5 ml = 1 C/C	100 ml = 1 B/pâté	

Repères pour les dosages des pesticides et des engrais

- ⊗ 1 cuillère à café rase = 1 cc = 5 ml = 5 g
- ⊗ 1 cuillère à soupe rase = 10 cc = 10 ml = 10 g
- ⊗ 1 petite boîte de pâté = 100 ml = 80 g
- ⊗ 1 boîte Corned Beef = 350 ml = 340 g



Traitement contre les insectes et acariens

Ravageur	Seuil	Traitement	Dose pour 10L	Dose pour 200L
Mineuses	3 mines par feuilles	Cyromazine (Trigard)	4 g = 1 C/C	80 g = 1 B/pâté
		Abamectine (Vertimec, Avid, Avimec...)	5 ml = 1 C/C	100 ml = 1 B/pâté
Aleurodes	mouches blanches volant près des jeunes rameaux	Buprofézine (Applaud)	3 ml = 1 C/C	60 ml = 6 C/S
		Pymétozine (Plenum 25)	8 g = 1 C/S	160 g = 2 B/pâté
Pucerons	présence	Endosulfan (Rocky, Techn'ufan)	17 ml = 3 C/C	340 ml = 1 B/beef
		Pymétozine (Plenum)	4 g = 1 C/C	80 g = 1 B/pâté
Thrips	nombreux	Abamectine (Vertimec, Avid, Avimec...)	5 ml = 1 C/C	100 ml = 1 B/pâté
		Acrinathrine (Orytis)	10 ml = 1 C/S	200 ml = 2 B/pâté
Acariens	présence	Abamectine (Vertimec, Avid, Avimec...)	5 ml = 1 C/C	100 ml = 1 B/pâté
		Acrinathrine (Orytis)	10 ml = 1 C/S	200 ml = 2 B/pâté
Chenilles	nombreuses	Bacillus thuringiensis (Dipel)	Voir notice	Voir notice



